RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 1°, 2°, 3°, 4.1°, 26°, 27°, 27.0.1°, 27.0.2° et 34°; 2008, c. 24, a. 225; 2009, c. 25, a. 45, par. 4°)

PARTIE 1 DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1. Définitions

Dans le présent règlement, on entend par :

« ancienne société parrainante » : la dernière société inscrite pour le compte de laquelle une personne physique a agi à titre de personne physique inscrite ou de personne physique autorisée;

« autorité principale » : par rapport à une personne, l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du territoire principal de la personne;

« date de cessation » : le premier jour où une personne physique a cessé d'être autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou qu'elle a cessé d'être une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation:

« numéro de présentation de renseignements à la BDNI » : le numéro unique attribué par la BDNI chaque fois que des renseignements y sont présentés;

« personne physique autorisée » : toute personne physique qui n'est pas une personne physique inscrite et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- *a)* elle est administrateur, chef de la direction, chef des finances ou chef de l'exploitation d'une société ou exerce une fonction analogue;
- b) elle a la propriété véritable d'au moins 10 % des titres avec droit de vote de la société ou exerce, directement ou indirectement, une emprise sur ceux-ci;

« personne physique inscrite » : la personne physique qui est inscrite en vertu de la législation en valeurs mobilières pour le compte d'une société inscrite, à l'un des titres suivants :

a) courtier, placeur ou conseiller;

- b) chef de la conformité;
- c) personne désignée responsable.

« société » : toute personne inscrite ou demandant à s'inscrire comme courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement;

« société inscrite » : un courtier inscrit, un conseiller inscrit ou un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit;

« société parrainante » : les personnes suivantes :

- *a)* dans le cas d'une personne physique inscrite, la société inscrite pour le compte de laquelle elle agit;
- b) dans le cas d'une personne physique qui demande à s'inscrire, la société pour le compte de laquelle elle agira si sa demande est approuvée;
- c) dans le cas d'une personne physique autorisée d'une société inscrite, la société inscrite;
- d) dans le cas d'une personne physique autorisée d'une société demandant à s'inscrire, cette société;

« territoire principal » : selon le cas, les territoires suivants :

- *a)* par rapport à une société dont le siège est au Canada, le territoire du Canada où son siège est situé;
- *b)* par rapport à une personne physique dont le bureau principal est au Canada, le territoire du Canada où son bureau principal est situé;
- c) par rapport à une société dont le siège est à l'extérieur du Canada, le territoire de l'autorité principale de la société tel qu'il est désigné par la société dans le dernier formulaire présenté par celle-ci conformément à l'Annexe 33-109A5 ou à l'Annexe 33-109A6;
- *d)* par rapport à une personne physique dont le bureau principal est à l'extérieur du Canada, le territoire principal de sa société parrainante.

1.2. Interprétation

Les expressions utilisées dans le présent règlement et définies par le Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription approuvé par l'arrêté ministériel n° 2007-04 du 21 juin 2007 ont le sens qui leur est donné dans ce règlement.

PARTIE 2 DEMANDE D'INSCRIPTION ET EXAMEN DES PERSONNES PHYSIQUES AUTORISÉES

2.1. Inscription d'une société

La société qui demande à s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les documents suivants :

- a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, dûment rempli;
- *b)* à l'égard de chacun de ses établissements dans le territoire intéressé autres que le siège, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.

2.2. Inscription d'une personne physique

- 1) Sous réserve du paragraphe 2 et des articles 2.4 et 2.6, la personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.
- 2) La personne physique autorisée à l'égard d'une société inscrite qui demande à devenir une personne physique inscrite auprès de celle-ci présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.

2.3. Rétablissement de l'inscription

1) La personne physique qui demande le rétablissement de son inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, sauf si elle présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 conformément au paragraphe 2.

- 2) L'inscription de la personne physique suspendue en vertu de l'article 6.1 du Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription approuvé par l'arrêté ministériel n° 2009-04 du 9 septembre 2009 est rétablie à la date à laquelle la personne présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, lorsque les conditions suivantes sont réunies :
 - a) le formulaire est présenté au plus tard le 90^e jour après la date de cessation;
- b) la relation de la personne physique avec l'ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire n'a pas pris fin en raison de sa démission à la demande de la société ou de son congédiement en raison de l'une des allégations suivantes :
 - *i*) activité criminelle;
 - ii) contravention à la législation en valeurs mobilières;
 - iii) contravention aux règles d'un organisme d'autoréglementation;
- c) après la date de cessation, aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui sont visés aux rubriques suivantes :
- i) la rubrique 13 relative aux renseignements concernant la réglementation;
- *ii*) la rubrique 14 relative aux renseignements sur les infractions criminelles;
 - iii) la rubrique 15 relative aux renseignements sur les poursuites civiles;
 - *iv*) la rubrique 16 relative aux renseignements sur la situation financière;
- d) la personne physique demande le rétablissement de son inscription auprès d'une société parrainante dans la catégorie dans laquelle elle était inscrite à la date de cessation;
- *e*) la nouvelle société parrainante est inscrite dans la même catégorie que celle de l'ancienne société parrainante de la personne physique.

2.4. Demande de modification ou de radiation d'une catégorie d'inscription de personne physique

La personne physique inscrite qui demande l'inscription dans une catégorie supplémentaire ou la radiation d'une catégorie d'inscription présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.

2.5. Personne physique autorisée

- 1) La personne physique autorisée présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, au plus tard 7 jours après être devenue une personne physique autorisée, sauf si elle présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 conformément au paragraphe 2.
- 2) La personne physique qui cesse d'être une personne physique autorisée à l'égard de son ancienne société parrainante et qui devient une personne physique autorisée à l'égard d'une nouvelle société parrainante peut présenter à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, si toutes les conditions suivantes sont réunies :
- *a)* le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est présenté conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription dans les délais suivants :
- i) au plus tard 7 jours après être devenue une personne physique autorisée de la nouvelle société parrainante;
 - ii) au plus tard 90 jours après la date de cessation;
- b) elle conserve la même qualité de personne physique autorisée qu'elle avait auprès de l'ancienne société parrainante;
- c) les conditions prévues aux sous-paragraphes b et c du paragraphe 2 de l'article 2.3 sont remplies.

2.6. Personne inscrite en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises

1) Au Manitoba et en Ontario, malgré le paragraphe *b* de l'article 2.1, la société qui demande à s'inscrire en vertu de l'article 2.1 et qui est inscrite, au Manitoba, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (C.P.L.M. c. C152) et, en Ontario, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (L.R.O. 1990, c. C.20) n'est pas tenue de présenter le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément à l'article 3.2 à l'égard de ses établissements enregistrés dans la BDNI.

2) Au Manitoba et en Ontario, malgré le paragraphe 1 de l'article 2.2, la personne physique qui demande à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et qui est enregistrée dans la BDNI avec sa société parrainante comme personne inscrite, au Manitoba, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (C.P.L.M. c. C152) et, en Ontario, en vertu de la Loi sur les contrats à terme sur marchandises (L.R.O. 1990, c. C.20) présente à l'agent responsable le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment

PARTIE 3 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE SOCIÉTÉ INSCRITE

rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.

3.1. Avis de modification des renseignements concernant une société

Partie 2

- 1) Sous réserve du paragraphe 3 ou 4, la société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 ou en vertu du présent paragraphe dans les délais suivants :
- *a)* si la modification concerne les renseignements contenus dans la partie 3 de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification;
- *b)* si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre partie de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 7 jours après la modification.
- 2) L'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5.
- 3) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification conformément au paragraphe 1 si la modification concerne les renseignements suivants :
- *a)* un établissement autre que le siège de la société, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, en vertu de l'article 3.2;
- b) la fin ou la modification de la relation d'un dirigeant, d'un associé ou d'un administrateur avec la société inscrite à titre de salarié, d'associé ou de mandataire, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, dûment rempli, en vertu du paragraphe 1 de l'article 4.2;
- c) un nouveau dirigeant, associé ou administrateur de la société inscrite, si cette personne physique présente l'un des formulaires suivants :
- *i)* le formulaire, dûment rempli, prévu à l'Annexe 33-109A4 en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou du paragraphe 1 de l'article 2.5;

- *ii)* le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou du paragraphe 2 de l'article 2.5;
- *d)* les renseignements contenus dans les documents justificatifs visés à l'une des rubriques suivantes de l'Annexe 33-109A6 :
 - *i)* la rubrique 3.3 relative aux documents commerciaux;
- ii) la rubrique 5.1 relative au calcul de l'excédent du fonds de roulement;
- *iii)* la rubrique 5.7 relative à la résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance;
 - *iv)* la rubrique 5.13 relative aux états financiers vérifiés;
 - v) la rubrique 5.14 relative à la lettre d'instructions au vérificateur;
- 4) La personne qui a présenté l'appendice B de l'Annexe 33-109A6 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 ou à la rubrique 4 de cet appendice en présentant l'appendice B, dûment rempli, au plus tard 7 jours après la modification;
- 5) Le paragraphe 4 ne s'applique pas à la personne qui n'est plus inscrite depuis au moins six ans.
- 6) Pour l'application des paragraphes 2 et 4, la personne peut donner l'avis à l'autorité principale.

3.2. Modification concernant un établissement

La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de l'ouverture de tout établissement autre qu'un nouveau siège, ou de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, au plus tard 7 jours après l'ouverture de l'établissement ou la modification le concernant.

PARTIE 4 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU AUTORISÉE

4.1. Avis de modification des renseignements concernant une personne physique

- 1) Sous réserve du paragraphe 2, la personne physique inscrite ou autorisée avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement dans les délais suivants :
- a) si la modification concerne les renseignements contenus dans les rubriques 4 et 11 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 30 jours après la modification;
- b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 7 jours après la modification;
- 2) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 1 si la modification concerne les renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.
- 3) L'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.
- 4) Malgré le paragraphe 3, l'avis de modification visé au paragraphe 1 est donné à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, lorsque la modification concerne les renseignements suivants :
- *a)* pour une personne physique, sa qualité de personne physique autorisée de la société parrainante:
- *b)* pour une personne physique inscrite, sa qualité de dirigeant, d'associé, d'administrateur ou d'actionnaire de la société parrainante.

4.2. Cessation de la relation à titre de salarié, d'associé ou de mandataire

1) La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de la fin ou de la modification de sa relation avec une personne physique parrainée qui est salariée, associée ou mandataire, si celle-ci cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour son compte à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard, au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1,

conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, en remplissant les rubriques suivantes :

- a) les rubriques 1 à 4;
- *b)* la rubrique 5, sauf si le motif de la cessation de relation indiqué à la rubrique 4 est le décès ou la retraite de la personne physique, ou la fin ou l'expiration d'un contrat à titre de salarié ou de mandataire.
- 2) La société inscrite présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les renseignements visés aux dispositions suivantes :
- *a)* le sous-paragraphe *a* du paragraphe 1, au plus tard 7 jours après la date de cessation;
- b) le sous paragraphe b du paragraphe 1, au plus tard 30 jours après la date de cessation.
- 3) La personne fournit à la personne physique qui en fait la demande, dont elle est l'ancienne société parrainante, un exemplaire du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 qu'elle a présenté à l'égard de cette personne conformément au paragraphe 1 dans les 7 jours suivant la demande.
- 4) Si les renseignements que la personne a présentés à la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 à l'égard de la personne physique en ayant demandé un exemplaire n'étaient pas inclus dans l'exemplaire qui lui a été fourni à l'origine, la personne fournit à la personne physique un autre exemplaire de ce formulaire, qui contient les renseignements visés à rubrique 5, à la plus éloignée des dates suivantes :
 - *a)* 7 jours après la demande faite en vertu du paragraphe 3;
- $b) \ \ \, 7$ jours après la présentation des renseignements visés au sous-paragraphe b du paragraphe 2.

PARTIE 5 DILIGENCE RAISONNABLE ET CONSERVATION DES DOCUMENTS

5.1. Obligations de la société parrainante

1) La société parrainante prend les moyens nécessaires pour s'assurer de la véracité et de l'exhaustivité des renseignements présentés conformément au présent règlement à l'égard de toute personne physique.

- 2) La société parrainante obtient de chaque personne physique qui est inscrite afin d'agir pour son compte ou qui est l'une de ses personnes physiques autorisées un exemplaire du plus récent formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 qui a été présenté par l'ancienne société parrainante de cette personne, à l'égard de cette dernière, le cas échéant, au plus tard 60 jours après être devenue sa société parrainante.
- 3) La société parrainante conserve tous les documents qu'elle a utilisés pour remplir l'obligation prévue au paragraphe 1 pendant l'une des périodes suivantes :
- a) dans le cas d'une personne physique inscrite, au moins 7 ans après la date à laquelle elle a cessé d'être inscrite afin d'agir pour son compte;
- b) dans le cas d'une personne physique qui a demandé à s'inscrire mais dont l'inscription a été refusée par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières, au moins 7 ans après la date de la demande;
- *c)* dans le cas d'une personne physique autorisée, au moins 7 ans après la date à laquelle elle a cessé d'être une de ses personnes physiques autorisées.
- 4) Sans limiter l'application du paragraphe 3, si la personne physique inscrite, la personne physique qui demande à s'inscrire ou la personne physique autorisée désigne un mandataire aux fins de signification, la société parrainante conserve l'acte de désignation original signé par la personne physique pendant la période prévue au sous-paragraphe *b* du paragraphe 3.
- 5) La société parrainante qui conserve un document conformément au paragraphe 3 ou 4 relativement à des renseignements présentés à la BDNI inscrit sur la première page le numéro de présentation de renseignements à la BDNI.

PARTIE 6 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

6.1. Dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 par toutes les sociétés inscrites – le 30 septembre 2010

La société inscrite qui était inscrite avant l'entrée en vigueur du présent règlement présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, dûment rempli, au plus tard le 30 septembre 2010.

6.2. Avis de modification concernant les sociétés inscrites avant le 28 septembre 2009

- 1) Dans le présent article, on entend par « Formulaire 3 » le formulaire qu'une société a présenté avant l'entrée en vigueur du présent règlement pour s'inscrire à titre de courtier, de conseiller ou de placeur dans le territoire qui, lorsque la demande a été faite, aurait été le territoire principal de la société en vertu du présent règlement.
- 2) Sous réserve du paragraphe 5, la société inscrite qui était inscrite dans un territoire du Canada avant l'entrée en vigueur du présent règlement et qui n'a pas présenté le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières l'avise de toute modification des renseignements présentés antérieurement de la façon suivante :
- *a)* en ce qui concerne les renseignements donnés dans un avis relatif au mandataire aux fins de signification et au domicile élu, au moyen de l'appendice B de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 7 jours après la modification;
- b) en ce qui concerne les renseignements contenus dans le Formulaire 3 ou tout avis de modification des ces renseignements, présenté à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les délais suivants :
- *i)* s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à la partie 3 de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification;
- *ii)* s'il s'agit de renseignements équivalents à ceux visés à toute autre partie de l'Annexe 33-109A6, au plus tard 7 jours après la modification.
- 3) La société inscrite visée au paragraphe 2 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de tout changement de vérificateur ou de date de clôture de son exercice au plus tard 7 jours après le changement.
- 4) Pour l'application des paragraphes 2 et 3, la société peut donner l'avis à l'autorité principale.
- 5) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 2 si la modification concerne les renseignements suivants :
- *a)* l'ajout d'un dirigeant, d'un associé ou d'un administrateur de la société inscrite, si cette personne physique présente les formulaires suivants :
- *i)* le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.2 ou du paragraphe 1 de l'article 2.5;

- le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 ou du paragraphe 2 de l'article 2.5;
- la cessation ou la modification de la relation du dirigeant, de l'associé ou de l'administrateur avec la société inscrite à titre de salarié, d'associé ou de mandataire, si la société présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 en vertu du paragraphe 1 de l'article 4.2;
- un emplacement autre que le siège de la société, si cette dernière présente le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3 en vertu de l'article 3.2;
- des renseignements équivalents à ceux visés au sous-paragraphe d du paragraphe 3 de l'article 3.1.

6.3 Période de transition relative à la Base de données nationale d'inscription

- Dans le présent article, on entend par « date d'accès à la BDNI » le premier jour après le 25 septembre 2009 où un déposant BDNI peut faire une présentation de renseignements à la BDNI.
- Le déposant BDNI qui, avant le 25 septembre 2009, a présenté un avis n'ayant été ni accepté ni refusé par l'agent responsable ou, au Québec, par l'autorité en valeurs mobilières avant cette date le présente de nouveau, comme si le délai prévu pour la présentation de l'avis se situait entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, conformément aux paragraphes 3, 4 et 6, selon le cas.
- 3) Sauf en ce qui a trait à un avis visé au paragraphe 4, si le délai prévu pour la présentation de l'un des documents suivants se situe entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, il est prolongé jusqu'au 45e jour suivant la date d'accès à la BDNI:
 - l'avis qui doit être présenté en format BDNI; a)
- le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui doit être présenté en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.5.
- Sont présentés autrement qu'au moyen du site Web de la BDNI les documents pour lesquels le délai de présentation prévu se situe entre le 25 septembre 2009 et le jour précédant la date d'accès à la BDNI, à savoir :
- l'avis de modification visé au paragraphe 1 de l'article 4.1 que présente la personne physique inscrite, si la modification concerne des renseignements présentés antérieurement à l'égard des rubriques suivantes de l'Annexe 33-109A4 :

- *i)* la rubrique 14 relative aux renseignements sur les infractions criminelles;
 - *ii)* la rubrique 15 relative aux renseignements sur les poursuites civiles;
- iii) la rubrique 16 relative aux renseignements sur la situation financière];
- b) l'avis de cessation visé au paragraphe 1 de l'article 4.2 provenant de l'ancienne société parrainante, dans le délai prévu par le paragraphe 2 de l'article 4.2, si la relation de la personne physique avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire a pris fin en raison de sa démission ou de son congédiement justifié.
- 5) À compter du 28 septembre 2009 jusqu'au jour précédant la date d'accès à la BDNI, la personne physique peut présenter à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières les documents suivants autrement qu'au moyen du site Web de la BDNI:
 - a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7;
 - b) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2;
- c) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, sauf s'il est présenté en vertu du paragraphe 1 de l'article 2.5;
- 6) Le déposant BDNI qui a présenté des renseignements autrement que par le site Web de la BDNI en vertu du paragraphe 4 ou 5 les présente de nouveau à l'agent responsable ou, au Ouébec, à l'autorité en valeurs mobilières en format BDNI de la facon suivante :
- *a)* en ce qui concerne le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 présenté en vertu du sous-paragraphe *a* du paragraphe 5, en présentant les formulaires suivants :
- *i)* si la date de cessation était le 28 septembre 2009 ou une date postérieure, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7, dûment rempli, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI;
- *ii)* si la date de cessation était antérieure au 28 septembre 2009, le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI;
- b) en ce qui concerne tout autre formulaire, au plus tard 30 jours après la date d'accès à la BDNI

6.4 Transition – Rétablissement en vertu du paragraphe 2 de l'article 2.3 et du paragraphe 2 de l'article 2.5

- 1) À compter de la date d'accès à la BDNI et jusqu'au 28 décembre 2009, la personne physique visée au paragraphe 2 de l'article 2.3 qui demande le rétablissement de son inscription en vertu de ce paragraphe présente à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, dûment rempli, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, si la date de cessation est antérieure au 28 septembre 2009.
- 2) L'inscription d'une personne physique qui présente le formulaire visé au paragraphe 1 n'est rétablie conformément au paragraphe 2 de l'article 2.3 que si toutes les conditions prévues aux sous-paragraphes *a* à *e* de ce paragraphe sont réunies.
- 3) Le paragraphe 2 de l'article 2.5 ne s'applique pas à la personne physique autorisée dont la date de cessation est antérieure au 28 septembre 2009.

PARTIE 7 DISPENSE

7.1. Dispense

- 1) L'agent responsable ou l'autorité en valeurs mobilières peut accorder une dispense de l'application de tout ou partie des dispositions du présent règlement, sous réserve des conditions ou restrictions prévues par la dispense.
- 2) Malgré le paragraphe 1, en Ontario, seul l'agent responsable peut accorder une telle dispense.
- 3) Sauf en Ontario, cette dispense est accordée conformément à la loi visée à l'annexe B du Règlement 14-101 sur les définitions adopté par la décision n° 2001-C-0274 du 12 juin 2001, vis-à-vis du nom du territoire intéressé.

PARTIE 8 ABROGATION ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

8.1. Abrogation

Le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription approuvé par l'arrêté ministériel n° 2007-05 du 21 juin 2007 est abrogé.

8.2. Date d'entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 28 septembre 2009.

ANNEXE 33-109A1 AVIS DE CESSATION DE RELATION AVEC UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU AUTORISÉE (ARTICLE 4.2)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser qu'une personne physique inscrite ou autorisée a quitté sa société parrainante.

Terminologie

Dans le présent formulaire, l'expression « date de cessation » ou « date de prise d'effet de la cessation de la relation » désigne le premier jour où une personne physique a cessé d'être autorisée à agir à titre de personne physique inscrite auprès de sa société parrainante ou qu'elle a cessé d'être une personne physique autorisée de sa société parrainante en raison de la fin de sa relation avec la société à titre de salarié, d'associé ou de mandataire ou d'une modification à cette relation.

Comment présenter ce formulaire

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca.

Si vous vous prévalez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Quand présenter ce formulaire

Présentez les réponses aux rubriques 1 à 4 dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la date de la cessation de relation.

Si vous devez remplir la rubrique 5, présentez les réponses dans un délai de 30 jours suivant la date de la cessation de relation. Si vous le faites en format BDNI après avoir présenté les réponses aux rubriques 1 à 4 à la BDNI, utilisez le type de demande « Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation » pour remplir la rubrique 5 de ce formulaire.

Partie 2	2	GAZETTE OFFICIELLE DU Q	QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A	4855A
Rubr	ique 1	Société		
1.	Nom:			
2.		ro BDNI :		
Rubr	ique 2	Personne physique		
1.	Nom:			
2.	Numé	ro BDNI :		
Rubr	ique 3	Établissement auquel la pers	onne physique était rattachée	
1.	Adres	se :		
2.	Numé	ro BDNI :		
Rubr	ique 4	Date et motif de la cessation	de relation	
1.	Date of	le cessation/date de prise d'effet	t de la cessation de relation :(AAAA/MM/JJ)	
des ac	ctivités 1		nne physique a cessé d'être autorisée à exercer de la société ou d'être une personne physique	
2.	Motif	de la cessation de relation (coch	nez la case appropriée)	
	Démis	ssion volontaire		
	Démis	ssion à la demande de la société		
	Conge	édiement avec dossier en règle		
	Conge	édiement justifié		
	Fin de	contrat à durée déterminée		
	Retrai	te		
	Décès			
	Autre	motif		

Rubrique 5 Précisions sur la cessation de relation

envers les clients de la société?

Ne remplissez la rubrique 5 qu'en cas de démission ou de congédiement (justifiés ou non)ou si vous avez coché la case « Autre motif » à la rubrique 4.2. Dans l'espace prévu ci-dessous :

indiquez le ou les motifs de la démission ou du congédiement ou l'autre motif de cessation de relation: si la réponse aux questions suivantes est « oui », donnez des précisions. [Format BDNI seulement] Cette information sera communiquée dans les 30 jours de la date de prise d'effet de la cessation de relation. Sans objet : fin de contrat à durée déterminée, retraite ou décès. Répondez aux questions suivantes selon les renseignements dont vous disposez. Au cours des douze derniers mois : OUL **NON** 1. La personne physique était-elle accusée d'une infraction criminelle? La personne physique a-t-elle fait l'objet d'une enquête menée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou du secteur financier? La personne physique a-t-elle fait l'objet de mesures disciplinaires internes importantes de la part de la société ou d'un membre du même groupe qu'elle relativement à ses activités en tant que personne inscrite? Des plaintes écrites, des poursuites civiles ou des avis d'arbitrage ont-ils été déposés contre la personne physique ou la société relativement à des activités en valeurs mobilières menées par la personne physique pendant qu'elle était une personne inscrite ou une personne autorisée à agir au nom de la société? La personne physique a-t-elle des obligations financières non acquittées

Partie 2	GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° an	née, 1	nº 38A	4857A
financiè	La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils subi des pertes res importantes ou vu leur réputation entachée en raison de la conduite de nne physique?			
personne obligation procédur qu'elle? inapprop de dissir de blanc	La société ou un membre du même groupe qu'elle ont-ils enquêté sur la le physique relativement à de possibles manquements importants aux ons fiduciaires ou réglementaires, ou aux politiques et res de conformité de la société ou d'un membre du même groupe. Il peut s'agir d'opérations ou de recommandations de placement priées, de vol ou de détournement de fonds ou de titres de clients, mulation de pertes aux clients, de contrefaçon de signature de clients, himent d'argent, de fausses déclarations délibérées et d'activités es occultes.			
les politi	La personne physique a-t-elle manqué à plusieurs reprises de respecter iques et procédures de conformité de la société ou d'un membre du roupe qu'elle?			
de client	La personne physique a-t-elle géré de façon discrétionnaire des comptes ets ou s'est-elle livrée à des activités nécessitant l'inscription sans nent inscrite ou sans l'autorisation de la société?			
Motifs/P	Précisions:			

Rubrique 6 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par cellesci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation, selon le cas. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

Rubrique 7 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Rubrique 8 Attestation

Attestation - format BDNI:

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la société. En cochant cette case, j'atteste que la société m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

Attestation – format différent du format BDNI:

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la société, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2 4859A

		C	1 1			1	
•	ı'aı lu	ce forr	nulaire	et con	npris .	les c	juestions;

•	tous	les	renseignements	présentés	sur	ce	formulaire	sont	véridiques	et
complets.										

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signe
Date (AAAA/MM/JJ)

APPENDICE A

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention : Freedom of Information Officer Téléphone : 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer,
Corporate and Insurance Services Division
P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone: 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL
Financial Services Regulation Division
Department of Government Services
P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations
Téléphone: 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9

Attention: Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

4861A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141º année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention : Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention : Superintendent of Securities

Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels

Téléphone : 416-364-6133 Courriel : privacyofficer@iiroc.ca ANNEXE 33-109A2 MODIFICATION OU RADIATION DE CATÉGORIES DE PERSONNES PHYSIQUES (article 4.2 ou paragraphe 2 de l'article 2.2 ou 2.5)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique inscrite ou autorisée demande à ajouter ou à retirer des catégories d'inscription ou des activités autorisées.

Terminologie

Dans le présent formulaire, les mots « vous », « votre » et « personne physique » désignent la personne physique inscrite ou autorisée qui demande à ajouter ou à retirer des catégories d'inscription ou des activités autorisées.

Comment présenter ce formulaire

Ce formulaire doit être présenté sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca.

Si vous vous prévalez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Rubrique 1	Personne physique		
Nom :			
Numéro BDN	NI:		

Rubriq	que 2	Territoires d'inscription
		ez-vous ce formulaire sous le régime de passeport ou en vertu d'un mode sour l'inscription?
	Ne coc	hez la case « Non » que si vous êtes inscrit, selon le cas :
	a)	dans un seul territoire du Canada;
ou la ra	<i>b)</i> idiation	dans plusieurs territoires du Canada et que vous demandez une modification :
l'exclus	sion de	$\it i)$ dans un ou plusieurs territoires autres que le territoire principal, à votre territoire principal.
	Oui	□ Non □
		ez, en cochant les cases appropriées, chaque territoire dans lequel vous nodification ou la radiation de catégories d'inscription.
Alb	erta	
Col	ombie-	Britannique
Île-	du-Prin	ce-Édouard
Mai Mai	nitoba	
Nou	ıveau-E	Brunswick
☐ Not	ıvelle-I	Écosse
Nur	navut	
Ont	ario	
Qué	bec	
Sasl	katchev	wan
Ter	re-Neu	ve-et-Labrador
Ten	ritoires	du Nord-Ouest

Yukon

4864A GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, n° 38A	Partie 2
Rubrique 3 Retrait de catégories Quelles catégories demandez-vous à retirer?	
Rubrique 4 Ajout de catégories 1. Quelles catégories demandez-vous à ajouter?	
2. Si vous demandez à vous inscrire au Québec en tant que représentant de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourse d'études, indiquez si vous êtes couvert	
par l'assurance responsabilité professionnelle de votre société parrainante. Oui Non Non	
Si vous avez répondu « non », veuillez fournir les renseignements suivants : Nom de votre assureur :	
Numéro de police :	
Si vous demandez à retirer une catégorie d'inscription ou une activité autorisée, indiquez les motifs de votre demande de radiation dans le territoire intéressé.	

Rubrique 6 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Partie 2

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par cellesci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières ou sur les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web : www.cai.gouv.qc.ca).

Rubrique 7 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Rubrique 8 Attestation

Attestation – format BDNI

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

Attestation – format différent du format BDNI

En signant ci-dessous:

- 1. J'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :
 - j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.
- 2. Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Signature de la personne physique	
Date :(AAAA/MM/JJ)	

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la personne physique, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

Partie 2	<i>GAZETTE</i>	<i>OFFICIELLE DU</i>	QUEBEC, 25	septembre 2009,	141° année, nº 38A

4867A

1.	la personne	physique	dont le	e nom	figure	dans	ce	formulaire	sera	embauchée	par	la
société	comme pers	sonne phys	sique in	nscrite	ou noi	n insc	rite	;				

2. j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique o	u un
directeur de succursale, un superviseur ou un autre dirigeant ou associé l'a fait et,	à ma
connaissance, elle les comprend parfaitement.	

Nom de la société	
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer	
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer	
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer	
Date :(AAAA/MM/JJ)	

APPENDICE A

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Attention: Freedom of Information Officer

Téléphone: 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer,
Corporate and Insurance Services Division
P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone: 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL
Financial Services Regulation Division
Department of Government Services
P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations

Téléphone : 709-729-5661 Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

4869A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention : Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention : Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6 Attention: Superintendent of Securities

Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone : 416-364-6133

Partie 2

4870A

ANNEXE 33-109A3 ÉTABLISSEMENTS AUTRES QUE LE SIÈGE (article 3.2)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser qu'un établissement a été ouvert ou fermé, ou que les renseignements sur un établissement ont été modifiés.

	Cochez la case appropriée et remplissez le formulaire au complet :		
	Ouverture d'un établissement		
	Fermeture d'un établissement		
 établis	Modification des renseignements présentés précédemment au sujet d'un sement. Précisez clairement les renseignements modifiés.		
Comn	nent présenter ce formulaire		
d'insci	Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale ription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse <u>www.nrd.ca</u> .		
	Si vous vous prévalez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, vous pouvez ter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.		
Rubrique 1 Type d'établissement			
Succur	rsale		
Sous-s	uccursale ou établissement		
Rubri	que 2 Superviseur ou directeur de succursale		
Nom d	lu superviseur désigné ou du directeur de succursale :		
Numén	o BDNI du superviseur désigné ou du directeur de succursale :		

Rubrique 3 Renseignements sur l'établissement

Partie 2

Adresse professionnelle :			
Adresse postale (si elle est différente de l'adresse professionnelle) :			
Juméro de téléphone :			
Juméro de téléconieur :			

Rubrique 4 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par cellesci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

Rubrique 5 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Rubrique 6 Attestation

Attestation - format BDNI:

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la société. En cochant cette case, j'atteste que la société m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

Attestation - format différent du format BDNI:

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la société, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signo
Date (AAAA/MM/JJ)

APPENDICE A

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Attention: Freedom of Information Officer

Téléphone: 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer,
Corporate and Insurance Services Division
P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone: 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL

Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A 1D 416

A1B 4J6

Attention : Manager of Registrations

Téléphone: 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

Partie 2

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

4874A

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention : Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention : Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention: Superintendent of Securities

Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
121, King Street West, Suite 1600
Toronto (Ontario) M5H 3T9
À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels
Téléphone: 416-364-6133
Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

25 septembre 2009 - Vol. 6, n° 38

ANNEXE 33-109A4 INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE ET EXAMEN D'UNE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE (article 2.2)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique demande à s'inscrire dans une catégorie ou demande un examen en tant que personne physique autorisée. Un seul formulaire doit être présenté, peu importe le nombre de catégories dans lesquelles la personne demande à s'inscrire.

Terminologie

Dans le présent formulaire, les mots « vous », « votre » et « personne physique » désignent la personne physique qui demande à s'inscrire ou qui dépose ce formulaire en tant que personne physique autorisée en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

L'expression « société parrainante » désigne la société inscrite au sein de laquelle vous exercerez vos fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée.

Sauf au Québec, l'expression « dérivés » désigne les instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents. Les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres. Au Québec, cette expression désigne un dérivé au sens de la Loi sur les instruments dérivés (L.O., 2008, c. 24).

Les expressions « actionnaire important » et « actionnaire » désignent tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

L'expression « personne autorisée » désigne, à l'égard d'un membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), une personne qui est un associé, un administrateur, un dirigeant, un salarié ou un mandataire du membre et qui est autorisée par l'OCRCVM ou par un autre OAR canadien à remplir toute fonction prescrite par le règlement intérieur, les règlements ou les politiques de l'OCRCVM ou d'un autre OAR canadien.

Plusieurs expressions utilisées dans le présent formulaire sont définies par la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Veuillez vous reporter à ces définitions.

Comment présenter ce formulaire

Format BDNI

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca. Ne présentez qu'un seul formulaire, peu importe le nombre de catégories dans lesquelles vous demandez à vous inscrire. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse www.nrd-info.ca.

Format différent du format BDNI

Si vous vous prévalez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Si l'espace prévu ne suffit pas, utilisez une autre feuille en indiquant clairement le numéro des rubriques et des questions. Remplissez et signez le formulaire, puis transmettez-le aux agents responsables, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux OAR ou aux autres autorités compétentes. Le nombre d'exemplaires originaux signés du formulaire à présenter dépend de la province ou du territoire et de l'agent responsable, de l'autorité en valeurs mobilières, ou de l'OAR.

Pour éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire, veuillez répondre à toutes les questions qui s'appliquent à vous. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse www.nrd-info.ca.

4877A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141º année, nº 38A Rubrique 1 Nom 1. Nom Deuxième prénom (s.o.) Troisième prénom (s.o.) Nom de famille Prénom Numéro BDNI (le cas échéant):_____ 2. **Autres noms** Utilisez-vous un autre nom que celui indiqué ci-dessus ou avez-vous déjà été connu sous d'autres noms, par exemple un surnom ou un nom marital? Oui 🗌 Non Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice A. 3. Utilisation d'autres noms Utilisez-vous ou avez-vous déjà utilisé un nom ou exercé une activité sous un nom qui n'est pas un de ceux indiqués ci-dessus, par exemple le nom commercial d'une entreprise individuelle ou un nom d'équipe? Oui Non Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice A. Rubrique 2 Adresse domiciliaire Indiquez toutes vos adresses domiciliaires des dix dernières années, y compris celles à l'étranger. Adresses domiciliaires actuelles et antérieures 1. Numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal Numéro de téléphone : _____ Date de début de la résidence à cette adresse (AAAA/MM) : _____ Si vous demeurez à cette adresse depuis moins de dix ans, veuillez remplir l'appendice B.

4878A GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141º année, nº 38A Partie 2 2. Adresse postale Cochez cette case si votre adresse postale est la même que votre adresse domiciliaire actuelle. Sinon, fournissez les renseignements suivants : Numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal **Rubrique 3** Renseignements personnels Date de naissance : _____(AAAA/MM/JJ) 1. Lieu de naissance : $\frac{}{\text{(ville, province, territoire ou État, pays)}}$ 2. Féminin Masculin Sexe: 3. Couleur des yeux : _____ 4. Couleur des cheveux : _____ 5. Taille: _____ po ou ____ cm 6. 7. Rubrique 4 Citoyenneté

1. Renseignements sur la citoyenneté

4879A

Quel est votre pays de citoyenneté?
Canada
Autre, précisez :
2. Si vous êtes aussi citoyen d'un autre pays que le Canada, remplissez la section suivante.
Cochez cette case si vous n'avez pas de passeport valide. Sinon, fournissez les renseignements suivants :
N° de passeport :
Date de délivrance :(AAAA/MM/JJ)
Lieu de délivrance:(ville, province, territoire ou État, pays)
Rubrique 5 Territoires d'inscription
1. Déposez-vous ce formulaire sous le régime de passeport ou en vertu d'un mode d'interaction pour l'inscription?
Ne cochez la case « Non » que si :
a) vous demandez à vous inscrire dans votre territoire principal seulement;
b) vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée dans votre territoire principal seulement
et si vous n'êtes inscrit en vertu de la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire du Canada.
Oui Non

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Partie 2

4880A GAZETTE OFFICIELLE DU QUEBEC, 25 septembre 2009, 141° année, n° 38A	Parti
2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous demandez à vous inscrire ou demandez un examen en tant que personne physique autorisée :	
Tous les territoires	
Alberta	
Colombie-Britannique	
Île-du-Prince-Édouard	
Manitoba	
Nouveau-Brunswick	
Nouvelle-Écosse	
Nunavut	
Ontario	
Québec	
Saskatchewan	
Terre-Neuve-et-Labrador	
Territoires du Nord-Ouest	

Rubrique 6 Catégories d'inscription

Yukon

4000 4

À l'appendice C, cochez la case correspondant à chaque catégorie dans laquelle vous demandez à vous inscrire en tant que personne physique ou demandez un examen en tant que personne physique autorisée. Si vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée, cochez la case correspondant à chaque catégorie qui décrit le poste que vous occupez au sein de votre société parrainante.

4881A

épargne collecti	ve ou de courti	ier en plans de bours	pec en tant que représentant de courtier e rese d'études, indiquez si vous êtes couver otre société parrainante.	
Oui	Non [
Si vous avez rép	oondu « non »,	veuillez fournir les r	renseignements suivants:	
Nom de votre a	ssureur :			
Numéro de poli	ce :			
Rubrique 7 I	Domicile élu et	mandataire aux fii	ns de signification	
1. Domicil	e élu			
vous présentez adresse profess	ce formulaire ionnelle, mais	. Vous pouvez ind	chaque province ou territoire dans leque diquer une adresse domiciliaire ou un ale. Veuillez remplir l'appendice D pou quez.	e
Domicile élu : _		:11	withing and a greated)	_
`		ille, province ou terri	, ,	
Numéro de télé	phone :			
Numéro de télé	copieur :		(le cas échéant)	
Adresse électron	nique :		(le cas échéant)	
2. Mandat	aire aux fins d	le signification		
renseignements mandataire. L'a	ci-dessous por dresse de votre	ur chaque province e mandataire doit êt	fins de signification, veuillez fournir le e ou territoire dans lequel vous avez un être le domicile élu indiqué ci-dessus. S ue, indiquez le nom de votre personne	n Si
Nom du mandat	aire :			_
Personne-ressou	ırce :			
	N	Nom de famille	Prénom	

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Partie 2

Rubrique 8 Compétences
1. Renseignements sur les cours, les examens ou la formation
Indiquez à l'appendice E les cours et les examens obligatoires pour l'inscription ou l'autorisation que vous avez réussis ou dont vous avez été dispensé.
Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu de suivre des cours ou de passer des examens en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés ou des règles d'un OAR.
2. Numéros d'étudiant
Le cas échéant, indiquez ci-dessous vos numéros d'étudiant pour les cours que vous avez réussis :
Formation mondiale CSI (auparavant « Institut canadien des valeurs mobilières ») :
Institut IFSE (auparavant « IFIC ») :
Institut des banquiers canadiens (IBC) :
CFA Institute (auparavant « AIMR ») :
Advocis (auparavant « CAIFA ») :
3. Refus de dispense

Un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des dérivés ou un OAR a-t-il déjà refusé de vous dispenser d'une obligation relative à un cours, un examen ou l'expérience?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice F.

Rubrique 9 Établissement d'emploi

Établissement d'emploi

Partie 2

•
1. Fournissez les renseignements suivants sur votre nouvelle société parrainante. Si vous projetez de travailler à plus d'une adresse, fournissez les renseignements sur l'établissement où vous exercerez principalement vos activités.
Numéro BDNI de l'établissement :
Numéro d'identification unique (facultatif) :
Adresse professionnelle :
Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur :
2. Si le siège de la société est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez vos activités.
Adresse professionnelle : (numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)
Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur :
[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format BDNI.]
3. Type d'établissement (format différent du format BDNI) :
☐ Siège ☐ Succursale ou établissement ☐ Sous-succursale
4. Nom du directeur de succursale :
5. Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse professionnelle indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.
Adresse postale : (numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)
(numero, rue, ville, province, territoire ou Etat, pays, code postal)

Rubrique 10 Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels

Remplissez l'appendice G pour chacune des activités professionnelles que vous exercez actuellement, notamment auprès de votre société parrainante ou à l'extérieur de celle-ci. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou non.

Rubrique 11 Emplois et autres activités antérieurs

Indiquez à l'appendice H vos antécédents professionnels pour les dix dernières années.

Rubrique 12 Démissions et cessation des fonctions

Avez-vous déjà démissionné, cessé vos fonctions ou fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations selon lesquelles vous auriez :

commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme de conduite?
Oui Non
Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.1 de l'appendice I.
fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlements, règles ou s de conduite?
Oui Non
Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.2 de l'appendice I.
commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?
Oui Non
Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.3 de l'appendice I.

Rubrique 13 Renseignements concernant la réglementation

1.	Régler	nentation des	valeurs	s mobilières et des dérivés
physiqu inscrit a d'une p valeurs	auprès provinc mobil	risée sous ce la de l'organisme e, d'un territori ières (et) ou e	numéro e de rég ire, d'u en déri	otre inscription ou autorisation à titre de personne BDNI, êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été glementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés n État ou d'un pays comme courtier ou conseiller en vés ou détenez-vous actuellement ou avez-vous déjà anisme pour agir à ce titre?
(Oui		Non	
;	Si vou	s avez répondu	« oui »	, remplissez la rubrique 13.1 <i>a</i> de l'appendice J.
dérivés			gir à ce	courtier ou conseiller en valeurs mobilières et (ou) en e titre vous a-t-il déjà été refusé dans une province, un
(Oui		Non	
1	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 13.1 <i>b</i> de l'appendice J.
législati territoir	e, d'ur	valeurs mobili	ères et pays, à	vous accorder une dispense d'inscription prévue par la (ou) la législation sur les dérivés d'une province, d'un l'exception du refus de dispense visé au paragraphe 3 re?
(Oui		Non	
1	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique $13.1c$ de l'appendice J.
disciplii de la le	égislati	ou d'une ordor	nnance mobil	ment ou avez-vous déjà fait l'objet de mesures prononcée à la suite de mesures disciplinaires en vertu ières et (ou) de la législation sur les dérivés d'une u d'un pays?
(Oui		Non	
	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 13.1 <i>d</i> de l'appendice J.

2.	Réglei	nentation des	OAR							
		vous déjà été u	ine pers	re autorisation accordée sous ce numéro BDNI, êtes- conne autorisée d'un OAR ou d'un organisme similaire État ou un pays?						
	Oui		Non							
	Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 13.2a de l'appendice J.									
d'un or	b) Vous a-t-on déjà refusé de devenir une personne autorisée d'un OAR ou l'un organisme similaire dans une province, un territoire, un État ou un pays?									
	Oui		Non							
	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique $13.2b$ de l'appendice J.						
, -	c) inaires t ou un	prises par un O		ment ou avez-vous déjà fait l'objet de mesures un organisme similaire dans une province, un territoire,						
	Oui		Non							
	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique $13.2c$ de l'appendice J.						
3.	Autre	réglementatio	n							
valeurs	a) Êtes-vous ou avez-vous déjà été inscrit ou avez-vous déjà détenu un permis pour exercer auprès du public d'autres activités que des activités de courtage ou de conseil en valeurs mobilières et (ou) en dérivés dans une province, un territoire, un État ou un pays (par exemple, comme agent d'assurance, agent immobilier, comptable, avocat ou enseignant)?									
	Oui		Non							
	Si vou	s avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 13.3a de l'appendice J.						
			rofessio	rusé une inscription ou un permis en vertu d'une loi onnelles non liées aux valeurs mobilières ou aux dérivés tat ou un pays?						

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 13.3b de l'appendice J.

Non

Oui

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

4887A

c)	Faites-vous	actuellen	nent ou	avez-vous	déjà	fait	l'objet	de	mesures
	es en vertu d'ui								
valeurs mobilières ou aux dérivés dans une province, un territoire, un État ou un pays?									
Oui		Non							

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 13.3c de l'appendice J.

Rubrique 14 Renseignements sur les infractions criminelles

Infractions à déclarer

Vous devez déclarer toutes les infractions criminelles commises dans une province, un territoire, un État ou un pays, notamment les infractions criminelles aux lois fédérales comme le *Code criminel* (Canada), la *Loi de l'impôt sur le reven*u (Canada), la *Loi sur la concurrence* (Canada), la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada) et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (Canada) (ou sa version antérieure, la *Loi sur les stupéfiants* (Canada)). Vous devez notamment déclarer les plaidoyers et verdicts de culpabilité pour conduite avec facultés affaiblies, qui relèvent du *Code criminel* (Canada). Si vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle, vous devez le déclarer même si une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée.

En réponse aux questions 2 et 4 ci-dessous, si vous ou votre société avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle ou participé au Programme des mesures de rechange au cours des trois dernières années, vous devez déclarer l'infraction même si une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée ou si l'accusation a été rejetée, retirée ou suspendue. Certaines exceptions décrites ci-dessous s'appliquent aux accusations suspendues et au Programme des mesures de rechange.

Les agents responsables ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou un organisme d'autoréglementation peuvent traiter comme une omission de communiquer une information importante toute omission de déclarer une infraction criminelle à une loi, à l'exception de l'ancienne *Loi sur les jeunes contrevenants* (Canada) et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (Canada).

Infractions que vous n'avez pas à déclarer

Répondez « non » dans les circonstances suivantes.

Vous n'êtes pas tenu de déclarer ce qui suit :

- les crimes pour lesquels vous avez obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions s'ils ont été retirés du casier judiciaire conformément à la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada);
- les infractions pour excès de vitesse, stationnement interdit ou toute autre infraction pour lesquelles la réhabilitation a été octroyée en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) et n'a pas été révoquée;
- les accusations d'infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité qui sont suspendues depuis au moins six mois;
 - les accusations criminelles qui sont suspendues depuis au moins un an;
- les infractions à l'ancienne *Loi sur les jeunes contrevenants* (Canada) ou à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (Canada).

En réponse aux questions 2 et 4 ci-dessous, vous n'êtes pas tenu de déclarer les infractions dont vous ou votre société avez été reconnu coupable et à l'égard desquelles vous ou votre société avez participé au Programme des mesures de rechange il y a plus de trois ans.

1.	Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une							
infract	infraction criminelle dans une province, un territoire, un État ou un pays?							
	Oui Non							
	Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.1 de l'appendice K.							
	Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une tion criminelle dans une province, un territoire, un État ou un pays?							
	Oui Non							
	Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 14.2 de l'appendice K.							
action	À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance relativement à une tion criminelle contre une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou naire important au moment où les faits reprochés ont eu lieu dans une province, un ire, un État ou un pays?							
	Oui Non							

4889A

Partie 2

faillite	<i>a)</i> ou été	fait l'objet d' visé par une pr		quête de mise en faillite, fait une cession volontaire en analogue?					
	Oui		Non						
	Si vou	ıs avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 16.1 <i>a</i> de l'appendice M.					
l'insol	<i>b)</i> vabilité			concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou rocédure analogue?					
	Oui		Non						
	Si vou	ıs avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 16.1 <i>b</i> de l'appendice M.					
			-	ures en vertu d'une loi en vue de la liquidation ou de la de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des</i>					
	Oui		Non						
	Si vou	ıs avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 16.1c de l'appendice M.					
d'un s deman	séquestr de, à t	un compromis e-gérant, d'un	avec de admini	édures, intenté des procédures ou encore conclu un es créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, istrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur unal ou par l'autorité de réglementation pour prendre					
	Oui		Non						
	Si vou	ıs avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 16.1 <i>d</i> de l'appendice M.					
2.	Dettes	5							
société	Au cours des dix dernières années, avez-vous été incapable d'acquitter une obligation financière de 5 000 \$ ou plus à son échéance ou, à votre connaissance, une société dont vous étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important a-t-elle déjà été incapable d'acquitter une obligation financière de 5 000 \$ ou plus à son échéance?								
	Oui		Non						
	Si vou	ıs avez répondu	« oui »	, veuillez remplir la rubrique 16.2 de l'appendice M.					

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

4890A

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.4 de l'appendice M.

Oui

Non

Rubrique 17 Propriété de sociétés de valeurs mobilières et de dérivés

une directive de paiement?

c)

Êtes-vous actuellement ou avez-vous déjà été associé ou actionnaire important d'une société, y compris votre société parrainante, dont les activités sont celles de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et (ou) en dérivés?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir l'appendice N.

Rubrique 18 Mandataire aux fins de signification

En présentant ce formulaire, vous attestez que, dans chaque territoire du Canada où vous avez désigné un mandataire aux fins de signification, vous avez procédé à la désignation conformément aux obligations applicables dans ce territoire.

Rubrique 19 Acceptation de compétence

En présentant ce formulaire, vous acceptez d'être assujetti aux lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés de chaque territoire du Canada et au règlement intérieur, aux règlements, décisions et politiques (ci-après, les « règles ») des OAR auxquels vous le présentez. Vous acceptez notamment la compétence de tout tribunal ou toute instance se rapportant aux activités que vous exercez à titre de personne inscrite ou d'associé, d'administrateur ou de dirigeant d'une personne inscrite en vertu de ces lois ou à titre de personne autorisée en vertu de ces règles.

Rubrique 20 Avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice O et utilisés par cellesci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi si elles en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice O. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

OAR

La collecte de renseignements personnels vise principalement à évaluer votre aptitude à l'inscription ou à l'autorisation et à vérifier que vous y demeurez apte, conformément à la législation en valeurs mobilières applicable et aux règles des OAR.

En présentant ce formulaire, vous autorisez les OAR concernés à recueillir tout renseignement provenant de toute source, notamment des renseignements personnels confidentiels vous concernant qui sont protégés par la loi, comme les dossiers des autorités policières, le dossier de crédit, les relevés d'emploi, le dossier scolaire et les attestations de réussite de cours, ainsi que les dossiers d'autres organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux, commissions de valeurs, bourses ou autres

OAR, organismes privés ou publics, personnes physiques ou morales, selon ce qui est nécessaire pour examiner ce formulaire ou vérifier que vous demeurez apte à l'inscription ou à l'autorisation, conformément aux règles des OAR, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Vous consentez également au transfert de renseignements confidentiels entre les OAR, commissions de valeurs ou bourses auxquels vous demandez ou pourriez ultérieurement demander l'inscription ou l'autorisation, ou qui vous ont accordé l'inscription ou l'autorisation, pour évaluer si vous êtes ou demeurez apte à l'inscription ou à l'autorisation, ou dans le cadre d'une enquête ou de l'exercice de tout pouvoir réglementaire, que vous soyez ou non actuellement inscrit auprès d'eux ou autorisé par eux.

En présentant ce formulaire, vous attestez que vous comprenez les règles des OAR compétents auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou dont votre société parrainante est membre. Vous vous engagez également à vous familiariser avec les règles des OAR auxquels vous ou votre société parrainante adhérez. Vous acceptez d'être lié par les règles, leurs modifications et leurs suppléments, de les observer, de vous y conformer et de vous tenir informé des modifications et suppléments. Vous acceptez la compétence des OAR auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou dont votre société parrainante est membre ou le deviendra, ainsi que celle, le cas échéant, de leurs gouverneurs, administrateurs et comités. Vous convenez que toute inscription accordée conformément à ce formulaire peut être radiée d'office ou suspendue et toute autorisation accordée peut être révoquée ou suspendue, à tout moment, conformément aux règles alors applicables des OAR. En cas de radiation d'office ou de révocation, vous devez cesser toutes les activités qui nécessitent l'inscription ou l'autorisation, puis vous abstenir de dispenser des services qui nécessitent l'inscription ou l'autorisation pour tout membre des OAR ou toute société autorisée du même groupe que le membre sans obtenir l'autorisation des OAR ou vous inscrire auprès d'eux conformément à leurs règles.

En présentant ce formulaire, vous vous engagez à aviser les OAR auxquels vous demandez l'inscription ou l'autorisation ou qui vous ont accordé l'inscription ou l'autorisation ou pourraient vous l'accorder ultérieurement de tout changement important dans les renseignements fournis aux présentes, conformément à leurs règles. Vous acceptez que le formulaire soit transmis, sans modification, aux autres OAR auxquels vous pourriez demander l'inscription ou l'autorisation ultérieurement.

Vous attestez que vous avez discuté des questions posées dans ce formulaire et de la présente convention avec un dirigeant autorisé ou un directeur de succursale de votre société parrainante membre et que celui-ci est convaincu, à votre connaissance, que vous avez bien compris les questions et les conditions de la présente convention. Vous attestez également que vos activités professionnelles assujetties à la réglementation sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés seront strictement limitées à celles qui sont autorisées dans votre catégorie d'inscription ou d'autorisation.

Rubrique 21 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Rubrique 22 Attestation

1. Attestation – format BDNI

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

2. Attestation – format différent du format BDNI

Personne physique

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ou dépose ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

Signature de la personne physique	
Date	-

Associé ou dirigeant autorisé de la société

Partie 2

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'entremise de l'autorité principale, pour le compte de la personne physique :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou autorisée;
- j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur ou un autre dirigeant ou associé l'a fait, et à ma connaissance, elle les comprend parfaitement.

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Date (AAAA/MM/JJ)

APPENDICE A			
Noms (rubrique 1)			
Rubrique 1.2 Autres nom	S		
Nom 1			
Nom de famille Prénor	n De	euxième prénom (s.o.)	Troisième prénom (s.o.
Raisons de l'utilisa du tribunal, nom d'usage			riage, divorce, ordonnance
Quand avez-vous utilisé ce	nom?	De:	À:
		(AAAA/MM)	(AAAA/MM)
Nom 2			
Nom de famille Prénor	n De	euxième prénom (s.o. 🔲)	Troisième prénom (s.o)
Raisons de l'utilisat tribunal, nom d'usage coura			iage, divorce, ordonnance du
Quand avez-vous utilisé ce	nom?	De:	À:
		(AAAA/MM)	(AAAA/MM)
Nom 3			
Nom de famille Prénor	n De	euxième prénom (s.o.)	Troisième prénom (s.o.
Raisons de l'utilisat tribunal, nom d'usage coura			iage, divorce, ordonnance du
Quand avez-vous utilisé ce	nom?	De:	À:
		(AAAA/MM)	(AAAA/MM)

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2

4897A

Rubrique 1.3 Utilisation d'autres	noms	
Nom 1		
Nom		
Raisons de l'utilisation de d'équipe) :	cet autre nom (par ex	emple, nom commercial ou non
Si le nom est ou a été utilisé approuvé l'utilisation?	en lien avec une socié	té parrainante, celle-ci en a-t-elle
Oui Non		
Quand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À:
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)
Nom 2		
Nom		
Raisons de l'utilisation de d'équipe) :	cet autre nom (par ex	emple, nom commercial ou non
Si le nom est ou a été utilisé approuvé l'utilisation?	en lien avec une socie	été parrainante, celle-ci en a-t-elle
Oui Non		
Quand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À :
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)

4898A <i>GAZETTE OFFICIE</i>	ELLE DU QUÉBEC, 25	septembre 2009, 141° année, n° 38A	Partie 2
Nom 3			
Nom			
Raisons de l'utilisation de d'équipe) :	cet autre nom (par ex	emple, nom commercial ou nom	
Si le nom est ou a été utilise approuvé l'utilisation?	é en lien avec une socio	été parrainante, celle-ci en a-t-elle	
Oui Non			
Quand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À:	
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)	

APPENDICE B

Adresse domiciliaire (rubrique 2)

Rubrique 2.1 Adresses domiciliaires actuelles et antérieures

Si vous demeurez à cette adresse depuis moins de dix ans, indiquez toutes vos adresses des dix dernières années.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les codes postaux ou les numéros de téléphone correspondant à vos adresses antérieures.

Adresse 1 Adresse domiciliaire :				
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)				
Quand avez-vous demeuré à cette adresse?	De:	À:		
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)		
Adresse 2 Adresse domiciliaire :	ovince, territoire ou	État, pays)		
Quand avez-vous demeuré à cette adresse?		À:		
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)		
Adresse 3 Adresse domiciliaire :	ovince, territoire ou	État, pays)		
Quand avez-vous demeuré à cette adresse?	De:	À:		
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)		

4900A

APPENDICE C

Catégories d'inscription (rubrique 6)

Cochez les cases correspondant aux catégories dans lesquelles vous demandez l'inscription, l'autorisation ou l'examen à titre de personne physique autorisée.

Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières

Catégories de sociétés (format différent du format BDNI seulement) [] Courtier en placement [] Courtier en épargne collective [] Courtier en plans de bourses d'études [] Courtier sur le marché dispensé [] Courtier d'exercice restreint [] Gestionnaire de portefeuille [] Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint
[] Gestionnaire de fonds d'investissement
Catégories de personnes physiques et activités autorisées [] Représentant de courtier [] Représentant-conseil [] Représentant-conseil adjoint [] Personne désignée responsable [] Chef de la conformité [] Dirigeant – Préciser le titre
[] Administrateur [] Associé [] Actionnaire [] Directeur de succursale (membres de l'ACCFM) [] Autorisation de l'OCRCVM

4901A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Catégories d'autorisation [] Haute direction [] Administrateur (industrie) [] Administrateur (autre industrie) [] Superviseur [] Investisseur [] Représentant inscrit [] Représentant en placement [] Négociateur Catégories d'autorisation supplémentaires [] Chef de la conformité [] Chef des finances [] Personne désignée responsable **Produits** [] Non-négociant [] Titres [] Options [] Contrats à terme et options sur contrats à terme [] Fonds mutuels seulement Client [] Détail [] Institutionnel [] Sans objet Gestion de portefeuille [] Gestion de portefeuille Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés **Ontario** Catégories de sociétés [] Conseiller financier en placement de produits dérivés [] Conseiller en placement de produits dérivés Directeur des placements de produits dérivés

[] Négociant-commissionnaire en contrats à terme

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

4902A

T)		\circ
Pa	rtie	٠,
1 a	ıuc	~

Catégories de personnes physiques et activités autorisées [] Représentant – services-conseils [] Directeur de succursale [] Dirigeant – Préciser le titre [] Administrateur [] Associé [] Actionnaire [] Autorisation de l'OCRCVM
Manitoba
Catégories de sociétés [] Courtier (négociant) [] Courtier (négociant-commissionnaire en contrats à terme) [] Courtier (négociateur en bourse) [] Conseiller [] Catégorie locale
Catégories de personnes physiques et activités autorisées [] Négociateur en bourse [] Vendeur [] Directeur de bureau régional [] Conseiller [] Dirigeant – Préciser le titre [] Administrateur [] Associé [] Gestionnaire de portefeuille – contrats à terme [] Gestionnaire de portefeuille adjoint – contrats à terme [] Autorisation de l'OCRCVM [] Catégorie locale
<u>Québec</u> – activités en dérivés
À titre informatif, indiquez si vous exercerez l'activité de représentant des personnes suivantes : [] Courtier en placement agissant comme courtier en dérivés [] Gestionnaire de portefeuille agissant comme gestionnaire de portefeuille en dérivés

APPENDICE D

Partie 2

Domicile élu et mandataire aux fins de signification (rubrique 7)

Rubrique 7.1 Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous agissez à titre de personne physique inscrite ou autorisée ou demandez à le devenir. Une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable.

Domicile élu :		
(numé	ero, rue, ville, provinc	e ou territoire, code postal)
Numéro de téléphone	:	Numéro de télécopieur :
Adresse électronique	:	
Rubrique 7.2 Mand	lataire aux fins de si	gnification
renseignements ci-d		ire aux fins de signification, veuillez fournir le e élu indiqué dans la section précédente doi signé ci-dessous.
Nom du mandataire : (<i>le cas échéant</i>)		
Personne-ressource:		
	Nom de famille	Prénom

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Partie 2

APPENDICE E

4904A

Compétences (rubrique 8)

Rubrique 8.1 Renseignement sur les cours, les examens ou la formation

	Date de fin	Date de la	Agent
Cours, examen ou autre	(AAAA/MM/JJ)	dispense	responsable/autorité
formation		(AAAA/MM/JJ)	en valeurs mobilières
			qui a accordé la
			dispense

APPENDICE F

Compétences (rubrique 8.3)

Rubrique 8.3 Refus de dispense

Veuillez fournir les renseignements suivants sur chaque dispense refusée.

1. Indiquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou de dérivés, ou l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense :
Indiquez le cours, l'examen ou l'expérience requis :
Indiquez le motif de refus :
Date du refus :(AAAA/MM/JJ)
2. Indiquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou de dérivés, ou l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense :
Indiquez le cours, l'examen ou l'expérience requis :
Indiquez le motif de refus :
Date du refus :
(AAAA/MM/JJ)

4906A	GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A	Partie 2
	diquez le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières ou des u l'OAR, qui a refusé de vous accorder la dispense :	
Indi	quez le cours, l'examen ou l'expérience requis :	
Indi	quez le motif de refus :	
Date du re	efus :(AAAA/MM/JJ)	

APPENDICE G

Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant et d'administrateur actuels (rubrique 10)

Remplissez l'appendice G pour chacune de vos activités professionnelles actuelles auprès de votre société parrainante et de toute autre organisation. Indiquez notamment tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou non.

1.	Date de début :(AAAA/MM/JJ)
2.	Renseignements sur la société
	Cochez cette case si l'activité est un emploi auprès de votre société parrainante.
fourn	Si vous exercez l'activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas a sir ci-dessous le nom de l'entreprise ni son adresse :
Nom	de l'entreprise ou de l'employeur :
Adres	sse de l'entreprise ou de l'employeur :
(num	éro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)
Nom	et titre de votre supérieur immédiat :
_	

3. Description des fonctions

Décrivez les emplois et activités professionnelles liés à cet employeur. Précisez la nature de l'entreprise, vos fonctions, votre titre ou votre relation avec l'entreprise. Si vous demandez un type d'inscription qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience auprès de cette société, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années de service ainsi que le temps consacré à chaque activité, évalué en pourcentage :

4. Nombre d'heures de travail hebdomadaires

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez chaque semaine à ces activités professionnelles : _____

Si cette activité est un emploi auprès de votre société parrainante et que vous travaillez moins de 30 heures par semaine, fournissez des explications :

5. Conflits d'intérêts

Si vous avez plusieurs employeurs ou que vous exercez des activités professionnelles, déclarez tout risque de confusion chez les clients et tout risque de conflit d'intérêts découlant de vos multiples emplois ou de vos activités professionnelles actuelles ou projetées. Indiquez notamment si vos employeurs ou les sociétés auprès desquelles vous exercez des activités professionnelles sont cotés en bourse. Indiquez si la société a des procédures pour réduire les risques de conflits d'intérêts et, le cas échéant, confirmez que vous les connaissez.

Si vous ne jugez pas que cet emploi occasionne des conflits d'intérêts, fournissez des explications :

Partie 2

APPENDICE H

Emplois et autres activités antérieurs (rubrique 11)

Fournissez les renseignements suivants sur les emplois que vous avez occupés et les autres activités que vous avez exercées au cours des dix dernières années. Tenez compte de toutes les activités, y compris les emplois à temps partiel et à temps plein, le travail autonome ou le service militaire. Indiquez notamment si vous étiez sans emploi, étudiant à temps plein ou tout autre statut similaire. N'indiquez pas les emplois de quatre mois ou moins occupés durant vos études, sauf s'ils étaient dans les secteurs des valeurs mobilières, des dérivés ou des services financiers.

Outre ces renseignements, veuillez fournir l'information sur les emplois et activités

dans le(s) secteur(s) des valeurs mobilières et (ou) des dérivés que vous avez exercés pendant cette période et auparavant.

Sans emploi
Étudiant à temps plein
Employé ou travailleur autonome

Du:
(AAAA/MM)

Remplissez la section suivante seulement si vous êtes employé ou travailleur autonome ou que vous l'étiez pendant cette période.

Nom de l'entreprise ou de l'employeur:

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur:

(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre du supérieur immédiat, le cas échéant:

4910A GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2

Décrivez l'activité de la société, votre poste, vos fonctions et votre relation avec la société. Si vous demandez l'inscription dans une catégorie qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années d'expérience à ce poste et l'expérience en matière de recherche, ainsi que le temps consacré à chaque activité.

Raison pour laquelle vous avez quitte la societe :

APPENDICE I

Démissions et cessation des fonctions (rubrique 12)

Rubrique 12.1

Pour chaque allégation d'infraction à une loi, à un règlement, à une règle ou à une norme de conduite interne ou externe, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.

Rubrique 12.2

Pour chaque allégation d'omission de superviser la conformité à une loi, à un règlement, à une règle ou à une norme de conduite, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.

Rubrique 12.3

Pour chaque allégation de fraude ou d'appropriation illégale de biens, y compris le vol, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné, où vous avez fait l'objet d'une cessation de fonctions ou d'un congédiement justifié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'une cessation des fonctions ou d'un congédiement justifié; 3) la date de votre démission, de votre cessation de fonctions ou de votre congédiement justifié; 4) les circonstances relatives à votre démission, à votre cessation de fonctions ou à votre congédiement justifié.

APPENDICE J

Renseignements concernant la réglementation (rubrique 13)

Rubrique 13.1 Réglementation des valeurs mobilières et des dérivés

- Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés auprès duquel vous êtes ou étiez inscrit ou qui a délivré le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 4) la période pendant laquelle vous étiez inscrit ou déteniez le permis.
- Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a refusé l'inscription ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis refusé; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.
- Pour chaque dispense d'inscription ou permis refusé, à l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe 3 de la rubrique 8 du présent formulaire, indiquez ci-dessous : 1) la partie qui s'est vue refuser la dispense d'inscription ou de permis; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a refusé d'accorder la dispense ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis dont la dispense a été refusée; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.
- Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières et (ou) des dérivés qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, s'il y a lieu; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement pertinent.

Rubrique 13.2 Réglementation des OAR

- Pour chaque autorisation, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui vous a accordé le statut de personne autorisée; 3) les catégories d'autorisation; 4) la période d'autorisation.
- Pour chaque autorisation refusée, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui a refusé l'autorisation; 3) la catégorie de l'autorisation refusée; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.
- Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le nom de l'OAR qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, le cas échéant 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, de toute ordonnance ou de tout règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

Rubrique 13.3 Autre réglementation

Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie inscrite ou titulaire du permis (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez également le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation ou de la loi régissant l'inscription ou le permis; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 4) la période pendant laquelle la partie était inscrite ou détenait le permis.

- Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie qui s'est vue refuser l'inscription ou le permis (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez également le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation qui a refusé l'inscription ou le permis ou de la loi en vertu de laquelle il l'a été; 3) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis refusé; 4) la date du refus; 5) les motifs du refus.
- Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie contre laquelle l'ordonnance a été rendue ou la procédure engagée (dans le cas d'un permis d'assurance, indiquez le nom de l'agence d'assurance); 2) le nom de l'autorité de réglementation qui a rendu l'ordonnance ou engagé la procédure ou de la loi en vertu de laquelle elle l'a été; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été envoyé, le cas échéant; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement (y compris les sanctions infligées, le cas échéant); 6) si vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important de la société et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'autorité de réglementation peut exiger.

APPENDICE K

Renseignements sur les infractions criminelles (rubrique 14)

Rubrique 14.1

Pour chaque accusation, indiquez ci-dessous : 1) le type d'accusation; 2) la date de l'accusation; 3) la date du procès ou de l'appel, le cas échéant; 4) l'emplacement du tribunal.

Rubrique 14.2

Pour chaque déclaration de culpabilité, omission de contester la culpabilité ou absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle, indiquez cidessous : 1) l'infraction; 2) la date de la déclaration de culpabilité; 3) la décision rendue (en précisant la pénalité ou l'amende et la date de paiement de l'amende).

Rubrique 14.3

Pour chaque accusation, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société; 2) le type d'accusation; 3) la date de l'accusation; 4) la date du procès ou de l'appel, le cas échéant; 5) l'emplacement du tribunal.

Rubrique 14.4

Pour chaque déclaration de culpabilité, omission de contester la culpabilité ou absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle, indiquez cidessous : 1) le nom de la société; 2) l'infraction; 3) la date de la condamnation; 4) la décision rendue (en précisant la pénalité ou l'amende et la date de paiement de l'amende).

APPENDICE L

4916A

Renseignements sur les poursuites civiles (rubrique 15)

Rubrique 15.1

Pour chaque poursuite civile en instance, veuillez fournir les renseignements suivants ci-dessous : 1) les dates auxquelles la demande et la défense ont été présentées; 2) le nom du ou des demandeurs; 3) si la poursuite est en instance ou si la décision a été portée en appel; 4) si la poursuite concerne une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important et si vous avez été personnellement désigné dans les allégations; 5) le territoire où la poursuite a été intentée.

Rubrique 15.2

Pour chaque poursuite civile, veuillez fournir les renseignements suivants ci-dessous : 1) les dates auxquelles la demande et la défense ont été présentées; 2) le nom de chaque demandeur; 3) le territoire où la poursuite a été intentée; 4) si la poursuite concerne une société dont vous êtes ou étiez associé, administrateur, dirigeant ou actionnaire important et si vous avez été personnellement désigné dans les allégations; 5) un résumé de toute décision ou de tout règlement pour une somme supérieure à 10 000 \$. Le cas échéant, indiquez les poursuites réglées sans aveu de responsabilité.

APPENDICE M

Renseignements sur la situation financière (rubrique 16)

Rubrique 16.1 **Faillite**

- Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous : 1) la date de la requête de mise en faillite ou de la cession volontaire; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) la date de la libération, le cas échéant; 8) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.
- b) Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous : 1) la date de la proposition concordataire; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.
- Pour chaque événement, fournissez les renseignements suivants ci-dessous : 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.
- Pour chaque procédure, concordat ou compromis avec les créanciers, fournissez les renseignements suivants ci-dessous : 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de la société concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) la situation actuelle; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

Rubrique 16.2 Dettes

Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la personne ou la société qui ne s'est pas acquittée de ses obligations financières; 2) le montant dû au moment où la personne ou la société a manqué à ses obligations; 3) le nom de la personne ou de la société à qui le montant est ou était dû; 4) toute date pertinente (par exemple la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 5) tout montant actuellement dû; 6) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger, y compris le motif pour lequel l'obligation n'a pas été respectée.

Rubrique 16.3 Cautionnement ou assurance détournement et vol.

Pour chaque cautionnement ou assurance refusés, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société de cautionnement; 2) l'adresse de cette société; 3) la date du refus; 4) les motifs du refus.

Rubrique 16.4 Saisies-arrêts, jugements non exécutés ou directives de paiement

Pour chaque saisie-arrêt, jugement non exécuté ou directive de paiement relative à vos dettes, indiquez ci-dessous : 1) le montant dû au moment où a été prononcé la saisiearrêt, le jugement non exécuté ou la directive de paiement; 2) le nom de la personne ou de la société à qui le montant est ou était dû; 3) toute date pertinente (par exemple la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 4) le pourcentage des bénéfices devant être saisis ou le montant à payer; 5) tout montant actuellement dû; 6) tout autre renseignement que vous jugez pertinent ou que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut exiger.

Partie 2	GAZETTE OFFIC	IELLE DU QU	ÉBEC, 25	5 septembre 2009, 141° anné	e, nº 38A	4919A
APPENDI Propriété	CE N des sociétés de valeur	s mobilières e	t de déri	vés (rubrique 17)		
Nom de la	société :					
Votre relat	ion avec la société:	Associé		Actionnaire important		
Durée de la	a relation:					

Fournissez les renseignements suivants :

- Indiquez le nombre, la valeur, la catégorie et le pourcentage de titres ou de parts sociales dont vous avez la propriété ou envisagez d'acquérir lorsque vous serez inscrit ou autorisé après examen de ce formulaire. Si vous acquérez des actions une fois que vous êtes inscrit ou autorisé, indiquez la source (par exemple, actions non émises, ou, en cas de cession, donnez le nom du cédant):
- Indiquez la valeur de marché (approximative, si nécessaire) de toute obligation non garantie subordonnée, de toute obligation de la société que vous détiendrez ou de tout autre prêt subordonné que vous consentirez à la société :
- Indiquez le nom de toute personne ou de toute société qui vous a fourni des fonds à investir dans la société, ainsi que votre relation avec elle :

APPENDICE O

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Attention : Freedom of Information Officer

Téléphone: 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division

P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300

Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone : 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL

Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A 1D 416

A1B 4J6

Attention : Manager of Registrations

Téléphone: 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

4922A

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention: Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention: Superintendent of Securities

Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133

Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

ANNEXE 33-109A5 MODIFICATION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION (articles 3.1 et 4.1)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents pour les aviser que des renseignements fournis dans les formulaires suivants ont été modifiés :

- 1. le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, sauf en ce qui concerne les modifications visées à l'article 3.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;
- 2. le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

Comment présenter ce formulaire

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca, pour signaler des modifications aux renseignements fournis dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

Ce formulaire doit être présenté dans un format différent du format BDNI pour signaler des modifications aux renseignements fournis dans les formulaires suivants :

- a) le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6;
- *b)* le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, si la personne physique se prévaut de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription.

Rubrique 1 Type de formulaire

Cochez le formulaire mis à jour :
Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6
Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 Nom de la personne physique :
Formulaire 3]

Rubrique 2 Détails de la modification

Indiquez le numéro des rubriques du formulaire ci-dessus qui sont modifiées cournissez des détails.
Numéro de la rubrique : Détails :
Date de prise d'effet de la modification :(AAAA/MM/JJ)
$(\Lambda \Lambda \Lambda \Lambda / VIIVI/JJ)$

Rubrique 3 Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis au nom des autorités en valeurs mobilières indiquées à l'appendice A et utilisés par cellesci aux fins de l'application de certaines dispositions de leurs lois sur les valeurs mobilières et (ou) les dérivés.

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont aussi recueillis par les OAR indiqués à l'appendice A et utilisés par eux aux fins de l'application de leur règlement intérieur, leurs règlements, leurs décisions et leurs politiques.

En présentant ce formulaire, la personne physique consent à ce que les autorités en valeurs mobilières ou les OAR compétents collectent ses renseignements personnels et obtiennent, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par des organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou des OAR, son dossier de crédit et ses relevés d'emploi s'ils en ont besoin pour examiner les renseignements contenus dans le présent formulaire et vérifier si elle demeure apte à l'inscription ou à l'autorisation, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, pendant la durée de l'inscription ou de l'autorisation. Les autorités en valeurs mobilières ou les OAR peuvent demander des renseignements sur la personne physique à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements aux autorités en valeurs mobilières ou aux OAR compétents du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

Rubrique 4 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Attestation

Partie 2

Rubrique 5

1. Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire en format BDNI lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

- Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique indiquée sur ce formulaire. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.
- Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire dans un format différent 2. du format BDNI lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6.

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer
Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signe
Date (AAAA/MM/JJ)

4926A

Donnez l'attestation suivante pour présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription lorsque des modifications sont apportées au formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

Signature de la personne physique
Date (AAAA/MM/JJ)

APPENDICE A

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Attention : Freedom of Information Officer

Téléphone: 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer,
Corporate and Insurance Services Division
P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone : 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL
Financial Services Regulation Division
Department of Government Services
P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1B 4J6
Attention: Manager of Registrations

Téléphone : 709-729-5661 Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

4928A

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention: Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention: Superintendent of Securities

Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133

25 septembre 2009 - Vol. 6, n° 38 117

ANNEXE 33-109A6 INSCRIPTION D'UNE SOCIÉTÉ

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire s'adresse aux sociétés qui demandent à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

Ce formulaire doit être rempli et présenté pour demander l'inscription initiale à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou inscrire une société dans des catégories ou des territoires du Canada supplémentaires.

Définitions

- « autorité principale » : se reporter au Règlement 33-109.
- « BDNI » : la Base de données nationale d'inscription (site Web : www.nrd-info.ca);
- « chef de la conformité » : se reporter à l'article 2.1 du Règlement 31-103;
- « contrôle significatif » : l'exercice du contrôle par une personne sur une autre dans les cas suivants :
- la personne détient directement ou non des titres avec droit de vote représentant plus de 20 % des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote en circulation de l'autre personne;
- la personne peut élire ou nommer directement ou non la majorité des administrateurs de l'autre personne ou des personnes physiques qui exercent des fonctions analogues pour le compte de celle-ci;
- « dérivés » : instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents; les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres;
- « filiale visée » : personne sur laquelle une autre personne exerce un contrôle significatif;
- « formulaire » : l'Annexe 33-109A6, Inscription d'une société;
- « membre du même groupe visé » : société mère de la société, filiale visée de la société ou filiale visée de la société mère de la société;
- « nous » et « autorité » : l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du ou des territoires du Canada dans lesquels la société demande à s'inscrire.
- « OAR » : se reporter au Règlement 14-101 sur les définitions;
- « personne désignée responsable » : se reporter à l'article 2.1 du Règlement 31-103;
- « personne physique autorisée » : se reporter au Règlement 33-109;
- « Règlement 31-103 » : le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription;
- « Règlement 33-109 » : le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;
- « société » : la personne qui demande à s'inscrire;

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A 4930A

Partie 2

« société mère » : personne qui exerce un contrôle significatif sur une autre personne, directement ou non;

« société préexistante » : l'entité visée à la question 3.6 de ce formulaire;

« vous » : la personne physique qui remplit, présente, dépose ou signe ce formulaire pour le compte

Contenu du formulaire

Ce formulaire comporte les parties et appendices suivants :

Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

Partie 2 - Coordonnées

Partie 3 - Antécédents et structure de la société

Partie 4 – Inscriptions antérieures

Partie 5 – Situation financière

Partie 6 – Relations avec les clients

Partie 7 – Mesures prises en application de la loi

Partie 8 - Poursuites

Partie 9 – Attestation

Appendice A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification

Appendice C – Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Vous êtes tenu de joindre au formulaire dûment rempli les documents justificatifs suivants :

- L'Appendice B Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire (question 2.4)
- Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients (Colombie-Britannique, Alberta et Manitoba seulement) (question 3.3)
- 3. Les documents constitutifs (question 3.7)
- 4. L'organigramme de la société (question 3.11)
- 5. L'organigramme des propriétaires (question 3.12)
- 6. Le calcul de l'excédent du fonds de roulement (question 5.1)
- 7. La résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance (question 5.7)
- 8. Les états financiers vérifiés (question 5.13)
- 9. La lettre d'instructions au vérificateur (question 5.14)

Comment remplir et présenter ce formulaire

La société doit payer des droits d'inscription dans chaque territoire où elle présente et dépose ce formulaire. Consulter les droits prescrits du territoire concerné. Tous les montants sont en dollars canadiens. Si une question n'est pas pertinente pour la société, inscrivez « s.o. » dans l'espace prévu.

Si la société demande à s'inscrire dans plusieurs territoires du Canada ou plusieurs catégories, à l'exception de celle de courtier d'exercice restreint, il vous suffit de présenter un formulaire. Si la société demande à s'inscrire comme courtier d'exercice restreint, présentez et déposez le formulaire dans chaque territoire concerné.

Vous pouvez remplir ce formulaire :

- sur papier, puis le transmettre à l'autorité principale ou à l'OAR compétent;
- sur papier, puis le numériser et l'envoyer par courrier électronique à l'autorité principale ou à l'OAR compétent.

Si la société demande à s'inscrire en Ontario et que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'est pas son autorité principale, vous devez aussi déposer un exemplaire de ce formulaire, sans les documents justificatifs, auprès de la Commission.

Vous trouverez les coordonnées nécessaires pour présenter et déposer ce formulaire à l'Annexe B de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription.

Nous pouvons accepter ce formulaire dans d'autres formats. Veuillez vous renseigner auprès de l'autorité avant de le remplir, de le présenter et de le déposer. Si vous remplissez le formulaire sur papier et que vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre à une question, annexez les détails sur une feuille séparée en indiquant clairement le numéro de la question.

Vous devez joindre tous les documents justificatifs et droits à votre demande. Nous pourrions vous demander des renseignements et des documents supplémentaires pour évaluer l'aptitude de la société à l'inscription.

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Mise à jour de l'information fournie sur ce formulaire

Voir la partie 3 du Règlement 33-109.

La société est tenue d'aviser l'autorité dans les délais prescrits de toute modification de l'information fournie sur ce formulaire en présentant et déposant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 Modification des renseignements concernant l'inscription.

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Nous et les OAR (le cas échéant) nous servons des renseignements personnels sur les personnes visées par ce formulaire dans le cadre de l'examen visant à établir si la société est apte à l'inscription. Nous nous servons aussi de ces renseignements pour vérifier que la société remplit toujours les obligations d'inscription si sa demande est approuvée.

Nous pouvons seulement:

- recueillir les renseignements personnels en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés;
- nous servir des renseignements aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

Nous pouvons recueillir des renseignements personnels à partir des dossiers des autorités policières, des dossiers d'autres organismes de réglementation ou d'OAR, de dossiers de crédit, de relevés d'emploi et auprès d'organismes publics ou privés, de personnes physiques ou morales et d'autres organismes. Nous pouvons aussi recueillir des renseignements personnels indirectement.

Nous pouvons fournir les renseignements personnels des personnes physiques visées par le présent formulaire à d'autres autorités de réglementation, à des bourses de valeurs ou de dérivés, à des OAR ou à des organismes analogues dans le cadre d'une enquête ou du traitement de toute question d'ordre réglementaire.

Les personnes physiques visées par le présent formulaire peuvent adresser leurs questions sur la collecte et l'utilisation de renseignements personnels à l'autorité ou à l'OAR compétent du territoire du Canada concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, on peut également s'adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

Partie 1 - Renseignements sur l'inscription

1.1. Nom complet de la société

Indiquez le nom complet de la société qui figure dans les documents constitutifs visés à la question 3.7. Si la société est une entreprise individuelle, indiquez vos prénoms et votre nom.

4933A

Partie 2	GAZETTE OFF	ICIE	LLE I	DUQU	UÉBE	EC, 25	5 sept	embr	e 200	9, 14.	l ^e ann	iée, nº	38A	
	Si la sociét	é a un r	nom fra	nçais e	t un no	m angl	lais, inc	diquez	les deu	IX.				
Pour plus de	1.2. Numéro B	DNI de	la soc	iété				ı						
renseignements, consultez le site www.nrd-info.ca.														
	1.3. Pourquoi	présent	ez-vou	s ce fo	rmulai	re?			Remr	olissez	:			
			mander l'inscription initiale de la dans au moins un territoire du Canada				Le f		ire au c		t			
		nscrire territoir			s au mo	oins un				question partie 9		1.2,	1.4, 1.	5, 2.4,
		pour inscrire la société dans au moins une autre catégorie								.5, 5.6,		1.2, 8 et les		5, 5.1,
1.4. Cochez toutes les catégories et tous s'inscrire.					tous le	es terri	toires	dans l	esquels	s la soc	iété de	mande	à	
a) Catégories prévues par la législation en valeurs mobi						ilières								
								erritoi						
Abréviations Alberta (AB)	Catégorie Courtier en	AB □	BC	MB	NB	NL	NT	NS	NU	ON	PE	QC	SK	YT
Colombie- Britannique (BC)	placement Courtier en													
Ile-du-Prince- Édouard (PE) Manitoba (MB)	épargne collective													
Nouveau- Brunswick (NB) Nouvelle-Écosse	Courtier en plans de bourses d'études													
(NS) Nunavut (NU)	Courtier sur le marché dispensé													
Ontario (ON) Québec (QC) Saskatchewan (SK)	Courtier d'exercice restreint													
Terre-Neuve-et- Labrador (NL) Territoires du	Gestionnaire de fonds d'investissement													
Nord-Ouest (NT) Yukon (YT)	Gestionnaire de portefeuille													
Yukon (YT)	Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint													

Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes? Courtier en dérivés Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense					
Courtier (négociant) Courtier (négociant-commissionnaire en contrats à terme) Courtier (négociateur en bourse) Catégorie locale Conseiller Conseiller financier en placement de produits dérivés Conseiller aplacement de produits dérivés Directeur des placements de produits dérivés Directeur des placements de produits dérivés Directeur des placement et gestionnaires de portefeuille (Québec seulement) Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes? Courtier en dérivés Oui Non Sestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense Législation Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	Catégories prévues	par la législation sur les d	lérivés (Manitoba et	Ontario seulement	t)
Conseiller financier en placement de produits dérivés Conseiller en placement de produits dérivés Directeur des placements de produits dérivés Négociant-commissionnaire en contrats à terme Courtiers en placement et gestionnaires de portefeuille (Québec seulement) Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes? Courtier en dérivés Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense: Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	Courtier (négocia Courtier (négocia contrats à terme) Courtier (négocia Catégorie locale	nt-commissionnaire en			
dérivés Directeur des placements de produits dérivés Négociant-commissionnaire en contrats à terme Courtiers en placement et gestionnaires de portefeuille (Québec seulement) Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes? Courtier en dérivés Oui Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	Conseiller financi produits dérivés	•			
Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes? Courtier en dérivés Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	dérivés Directeur des plac dérivés Négociant-comm	cements de produits	_		
Courtier en dérivés Courtier en dérivés Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	Courtiers en placer	ment et gestionnaires de po	ortefeuille (Québec s	eulement)	
Gestionnaire de portefeuille en dérivés Oui Non Non Dispenses La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense					ut ou
La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui NonSi vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense			_	=	
La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés? Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense : Type de dispense Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	. Dispenses				
Législation Territoire(s) où la société demande la dispense	ou de la législation Oui N Si vous avez répon	sur les dérivés?	-		icies
Territoire(s) où la société demande la dispense	Type de dispense				
	Législation				
AB BC MB NB NL NT NS NU ON PE QC SK YT	Territoire(s) où la	société demande la disper	nse		
	AB BC ME	B NB NL NT NS		QC SK Y	

4934A

Partie

Adres

2.2. a)

2.1.

Une case postale n'est pas une adresse acceptable pour le siège.

Adresse du siège	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Site Web	
i le siège de la société est situé au Cana ii le siège de la société n'est pas situé au sociétés dont le siège n'est pas situé au la société a-t-elle des adresses profession	a Canada, passez à la question 2.2.
di le siège de la société n'est pas situé au sociétés dont le siège n'est pas situé au la société a-t-elle des adresses profession Dui Non	Canada, passez à la question 2.2.
di le siège de la société n'est pas situé au sociétés dont le siège n'est pas situé au la société a-t-elle des adresses profession Dui Non	a Canada, passez à la question 2.2. a Canada nnelles au Canada?
ii le siège de la société n'est pas situé au sociétés dont le siège n'est pas situé au la société a-t-elle des adresses profession Dui Non Li vous avez répondu « oui », indiquez l'	a Canada, passez à la question 2.2. a Canada nnelles au Canada?
ii le siège de la société n'est pas situé au sociétés dont le siège n'est pas situé au la société a-t-elle des adresses profession Dui Non Di vous avez répondu « oui », indiquez l'Ligne d'adresse 1	a Canada, passez à la question 2.2. a Canada nnelles au Canada?

L'autorité en valeurs mobilières de ce territoire du Canada est l'autorité principale de la société au Canada.

AB	BC	MB	NB	NL	NT	NS	NU	ON	PE	QC	SK	YT

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141e année, nº 38A

Une case postale est une adresse postale

4936A

acceptable.

2.3. Adresse postale

Cochez cette case si	adresse 'adresse	postale e	st celle	du siège
----------------------	------------------	-----------	----------	----------

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal
	•

Si la société n'a pas de bureau dans le territoire du Canada où elle demande à s'inscrire, elle doit désigner un mandataire aux fins de signification dans ce territoire.

Domicile élu et mandataire aux fins de signification

Joignez une Annexe B, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification dûment remplie pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire et n'a pas de bureau.

Personnes-ressources

Personne désignée responsable

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de personne désignée responsable.

Nom				
Titre				
Numéro BDNI, le cas échéant				
Adresse				
Cochez cette case si l'adresse est celle du siège de la société.				
Ligne d'adresse 1				
Ligne d'adresse 2				
Ville	Province/territoire/État			
Pays	Code postal			
Numéro de téléphone	Adresse électronique			

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

4937A

2.	6 (Chef	de	la	conf	orm	ité
4.							

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de chef de la conformité.

Cochez cette case si cette personne est la	personne désignée responsable
Nom	
Titre	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Adresse	
Cochez cette case si l'adresse est celle du	siège de la société.
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Adresse électronique

Partie 3 – Antécédents et structure de l'entreprise

Activités

3.1. Activités de la société

Fournissez une description des activités que la société prévoit exercer, notamment ses activités principales, le marché visé et les produits et services qu'elle fournira à ses clients.

3.2. Autres noms

La société utilise-t-elle des noms différents de celui indiqué à la question 1.1, comme un nom commercial?

Oui	Non	
-----	-----	--

Si vous avez répondu « oui », indiquez tous les autres noms en précisant s'ils sont déposés :

3.3. Documents commerciaux

4938A

La société dispose-t-elle des documents suivant à l'appui de ses activités?

		Oui	Non
a)	Un plan d'affaires pour au moins les trois prochains exercices		
<i>b)</i>	Un manuel des politiques et procédures prévoyant notamment des procédures d'ouverture de compte et une politique de répartition équitable des possibilités de placement, le cas échéant		

Si vous avez répondu « non », expliquez pourquoi la société ne dispose pas du document :

Si l'autorité de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou du Manitoba est l'autorité principale de la société qui demande à s'inscrire, joignez le plan d'affaires de celle-ci, son manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec ses clients, y compris la politique de placement et les conventions de gestion des placements.

Antécédents de la société

3.4. Date de constitution de la société

aaaa/mm/jj		

3.5. Mode de constitution de la société

Société en démarrage	Passez à la question 3.7.
Fusion ou regroupement	Passez à la question 3.6.
Réorganisation	Passez à la question 3.6.
Autre arrangement	Précisez ci-dessous et passez à la question 3.6.

3.6. Sociétés préexistantes

Indiquez les entités dont la fusion, le regroupement ou la réorganisation a donné naissance à la société ou celles qui ont fait l'objet d'un autre arrangement à cette fin.

3.7. Documents constitutifs

Joignez les documents constitutifs de la société, par exemple ses statuts et son certificat de constitution, toute modification, tout contrat de société ou acte de fiducie. Si la société est une entreprise individuelle, fournissez un exemplaire de la déclaration d'immatriculation.

Nous pouvons demander aux sociétés dont le siège n'est pas situé au Canada de joindre une preuve d'inscription à leurs documents constitutifs.

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

4939A

Structure et propriété de la société

Il s'agit du numéro matricule de la société ou de son numéro d'entreprise du Québec

(NEQ).

3ti uc	ture et propriete de la soci	
3.8.	Type de structure jurid	que
	Entreprise individuelle Société de personnes Société en commandite Société par actions Autre	□ Nom du commandité :
3.9.	Numéro matricule, le ca	s échéant
	Indiquez le numéro mat s'inscrire.	ricule de la société dans chaque territoire du Canada où elle demande
	Numéro matricule	Territoire du Canada

3.10. Personnes physiques autorisées

Indiquez toutes les personnes physiques autorisés de la société.

Nom	Titre	Numéro BDNI, le cas échéant

3.11. Organigramme de la société

Joignez un organigramme illustrant les rapports hiérarchiques au sein de la société. Inclure toutes les personnes physiques autorisées, la personne désignée responsable et le chef de la conformité.

3.12. Organigramme des propriétaires

Joignez un organigramme illustrant la structure et la propriété de la société. Inclure au moins chaque société mère, membre du même groupe visé et filiale visée.

Indiquez le nom de la personne, la catégorie, le type et le nombre de titres détenus ainsi que le pourcentage des droits de vote.

Partie 4 – Inscriptions antérieures

iic 4 – Inscriptions anterieures		
Les questions de la partie 4 concernent tous les pay	/S.	
Inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières		
Au cours des sept dernières années, la société, groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu un en valeurs mobilières ou en dérivés?		
Oui Non		
Si vous avez répondu « oui », fournissez les rensei	gnements suivants sur chaque inscription:	
Nom de l'entité		
Catégorie d'inscription		
Autorité/organisme		
Date d'inscription ou d'obtention du permis (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)	
Territoire	_	
Dispense d'inscription pour exercer des activité La société est-elle actuellement dispensée de s'in courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou e Oui Non Si vous avez répondu « oui », fournissez les rensei Type de dispense	ascrire ou de détenir un permis pour agir à titre d en dérivés?	
Autorité/organisme		

Date d'obtention de la dispense (aaaa/mm/jj)

Territoire

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2 4941A

4.3.	Adhésion à une bourse ou à un OAR		
	Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du mên groupe visé ont-ils été membres d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organism analogue?		
	Oui Non		
	Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque adhésion :		
	Nom de l'entité		
	Organisme		
	Date de l'adhésion (aaaa/mm/jj) Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)		
	Territoire		
4.4.	Dispense d'adhésion à une bourse ou un OAR		
	La société est-elle actuellement dispensée de l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?		
	Oui Non		
	Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense :		
	Type de dispense		
	Organisme		
	Date de la dispense (aaaa/mm/jj)		
	Territoire		
4.5.	Refus d'inscription, de permis ou d'adhésion		
	La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé se sont-il déjà vus refuser l'inscription auprès d'un organisme de réglementation des services financiers ou un permis délivré par un tel organisme, ou l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?		
	Oui Non		
	Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque refus :		
	Nom de l'entité		
	Motif du refus		
	Autorité/organisme		
	Date du refus (aaaa/mm/jj)		
	Territoire		

4.6. Inscription pour d'autres produits financiers

Les autres produits financiers sont notamment la planification financière, les polices d'assurance-vie et les prêts hypothécaires.

groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu	, une societe preexistante ou un memore du memo un permis en vertu d'une loi exigeant l'inscription ou roduits financiers que des valeurs mobilières ou de
Oui Non	
Si vous avez répondu « oui », fournissez les rense permis :	eignements suivants sur chaque inscription ou
Nom de l'entité	
Type de permis ou d'inscription	
Autorité/organisme	
Date d'inscription (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

Partie 5 – Situation financière

Obligations en matière de capital

Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Joignez le calcul de l'excédent du fonds de roulement de la société. Les sociétés membres d'un OAR doivent utiliser le formulaire de calcul de l'excédent du fonds de roulement prescrit par celui-ci. Les sociétés qui ne sont pas membres d'un OAR doivent utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement. Reportez-vous à l'Annexe C.

5.2. Sources de capitaux

Indiquez toutes les sources de liquidités, de capitaux d'emprunt et de capitaux propres de la société.

Nom de la personne ou de l'entité fournissant les capitaux	Type de capitaux	Montant (\$)

5.3. Garants

Voir à l'Annexe C l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement. Relativement à ses activités, la société :

		Oui	Non
a)	a-t-elle des garants?		
<i>b)</i>	agit-elle à titre de garant d'une autre partie?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque garantie :

Nom de la partie à la garantie	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Relation avec la société	Montant de la garantie (\$)
Détail de la garantie	

Cautionnement et assurance

Les questions 5.4 à 5.8 ne concernent que le cautionnement ou l'assurance actuels ou projetés de la société pour les activités en valeurs mobilières et en dérivés. Elles sont conformes à la section 2 de la partie 12 du Règlement 31-103.

5.4. Territoires visés

Ces renseignements figurent sur l'assurance d'institution financière. Dans quels territoires la société a-t-elle un cautionnement ou une assurance?

AB	
BC	
MB	
NB	
NL	
NT	
NS	
NU	
ON	
PE	
QC	
SK	
YT	

Si le cautionnement ou l'assurance de la société ne couvre pas tous les territoires du Canada dans lesquels elle demande à s'inscrire, fournissez des explications.

5.5. Détails du cautionnement ou de l'assurance

Ces renseignements figurent dans la note de couverture de l'assurance ou sur l'assurance d'institution financière.

Nt / d d. 1 d. 1 d. 1 d.	•
Numéro du cautionnement ou de la pol	ice
Conditions et clauses particulières	
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)
Franchise (\$)	Date de renouvellement (aaaa/mm/jj)

expliquez en quoi elle offre une garantie équivalente.

5.6. Assurance responsabilité professionnelle (Québec seulement)

Si la société demande à s'inscrire au Québec à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, fournissez les renseignements suivants sur son assurance responsabilité professionnelle:

Nom de l'assureur				
Numéro de la police				
Conditions et clauses particulières				
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)			
Franchise (\$)	Date de renouvellement (aaaa/mm/jj)			
Territoires visés :				
AB BC MB NB NL NT N	NS NU ON PE QC SK YT			
Précisez la police qui s'applique à vos représentants :				
La police de la société Leur poli	ice Les deux			

Résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance 5.7.

Joignez la résolution du conseil d'administration confirmant que la société dispose d'une assurance suffisante pour ces activités en valeurs mobilières ou en dérivés.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2

5.8.

4945A

5.8.	Réclamations en vertu du cautionne	ment ou de l	l'assurance			
	Au cours des sept dernières année cautionnement ou de son assurance?	s, la socié	té a-t-elle fait	des réclamations	en vertu	d'un
	Oui Non					
	Si vous avez répondu « oui », fournisse	ez les renseiş	gnements suivant	ts sur chaque réclar	mation:	
	Type de cautionnement ou d'assurance	e				
	Date de la réclamation (aaaa/mm/jj)		Montant (\$)			
	Motif de la réclamation		<u>I</u>			
	Date de règlement (aaaa/mm/jj)	Résultat				
	Territoire					
Solvab	ilité					
5.9.	Faillite					
	Au cours des sept dernières années, la fait une cession en faillite ou une praillite ou l'équivalent dans un territoir	oposition co				
	Oui Non					
	Si vous avez répondu « oui », fourniss faillite:	ez les rensei	ignements suivan	nts sur chaque failli	ite ou cessi	on en
	Nom de l'entité					
	Motif de la faillite ou de la cession					\dashv
	Date de la faillite, de la cession ou de requête (aaaa/mm/jj)	la	Date de la libéra	ation, le cas échéan	t (aaaa/mm	/jj)
	Nom du syndic de faillite					
	Territoire					

Le cas échéant, annexez un exemplaire de la libération ou de tout autre document équivalent.

5.10.	Nomina	tion d	un séc	mestre

Au cours des sept dernières années, un séquestre, un sequestre-gérant ou l'équivalent a-t-il été nommé dans un territoire pour ou par la société ou un membre du même groupe visé?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque nomination d'un séquestre:

Nom de l'entité	
Date de la nomination (aaaa/mm/jj)	Motif de la nomination
Date de fin (aaaa/mm/jj)	Motif
Nom du séquestre ou du séquestre-gérant	
Territoire	

Information financière

5.11. Clôture de l'exercice

(mm/jj)			

Si la société n'a pas fixé la date de clôture de son exercice, fournissez des explications.

Indiquez le nom de la personne qui vérifie les états financiers et le nom du cabinet comptable, le cas échéant.

5.12. Vérificateur

Nom du vérificateur et du cabinet comptable

5.13. États financiers vérifiés

Joignez les états financiers vérifiés établis au cours des 90 derniers jours.

Si la société est en démarrage, vous pouvez joindre un bilan vérifié à la place.

5.14. Lettre d'instructions au vérificateur

Nous pouvons exiger que la société soit vérifiée à tout moment pendant qu'elle est inscrite. Joignez une lettre d'instructions de la société autorisant le vérificateur à effectuer tout examen ou vérification que l'autorité peut exiger.

Partie 6 - Relations avec les clients

6.1. Actifs des clients

6.2.

Voir la section 3 de la partie 14 du Règlement 31-103 et de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103.

Nom de l'institution financière	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire
Code postal	Numéro de téléphone
La société a-t-elle ou s'attend-elle qu'elles entraînent des conflits d'l'inscription conformément à la lég	avoir des relations dont on peut raisonnablement s'attendre à térêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessi ation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés?
qu'elles entraînent des conflits d' l'inscription conformément à la lég	térêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessi ation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés? ez aux questions suivantes :
La société a-t-elle ou s'attend-elle qu'elles entraînent des conflits d'l'inscription conformément à la lég Oui Non Si vous avez répondu « oui », répor	térêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessi ation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés? ez aux questions suivantes :
La société a-t-elle ou s'attend-elle qu'elles entraînent des conflits d'l'inscription conformément à la lég Oui Non Si vous avez répondu « oui », répor	térêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessi ation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés? ez aux questions suivantes :
La société a-t-elle ou s'attend-elle qu'elles entraînent des conflits d'l'inscription conformément à la lég Oui Non Si vous avez répondu « oui », répor a) Fournissez des détails sur cl	térêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessi ation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés? ez aux questions suivantes : que conflit :

Partie 7 – Mesures prises en application de la loi

Les questions de la partie 7 concernent tous les pays.

	7.1.	Règlements	amiables
--	------	------------	----------

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils déjà conclu un règlement amiable avec un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeu ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue?
Oui Non Non
Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque règlement :
Nom de l'entité
Autorité/organisme
Date du règlement (aaaa/mm/jj)
Détails du règlement
Pays

Antécédents disciplinaires

Un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue ont-ils déjà :

		Oui	Non
a)	déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont enfreint un règlement sur les valeurs mobilières ou une règle d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?		
<i>b)</i>	déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont fait une fausse déclaration ou commis une omission?		
c)	adressé un avertissement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé ou exigé un engagement de leur part?		
d)	suspendu ou radié d'office l'inscription, le permis ou l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
e)	imposé des conditions à l'inscription ou à l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
f)	engagé une procédure ou mené une enquête relativement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé?		
g)	rendu une ordonnance (à l'exception d'une dispense) ou prononcé une sanction à l'encontre de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé relativement à des activités en valeurs mobilières ou en dérivés (par exemple, une interdiction d'opérations)?		

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

- 1	O	4	റ	1	١.
-4	-7	4	ソ	ľ	1

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseig	gnements suivants sur chaque mesure :
Nom de l'entité	
Type de mesure	
Autorité/organisme	
Date de la mesure (aaaa/mm/jj)	Motifs
Territoire	
Enquêtes en cours	
À la connaissance de la société, celle-ci ou ur d'enquêtes en cours?	n membre du même groupe visé font-ils l'ob

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque enquête :

Nom de l'entité

Motif ou objet de l'enquête

Autorité/organisme

Date de début de l'enquête (aaaa/mm/jj)

Territoire

Partie 8 - Poursuites

7.3.

La société est tenue de déclarer les infractions aux lois régissant ses activités dans tout territoire et les poursuites intentées en vertu de ces lois.

8.1. Condamnations au criminel

Non

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils déjà été reconnus coupables d'une infraction criminelle ou pénale?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque condamnation :

Nom de l'entité	
Type d'infraction	
V.I.	
Intitulé de la cause	Numéro de la cause, le cas échéant
Date de la condamnation (aaaa/mm/jj)	
Territoire	

8.2.	Accusations criminelles en instance
	La société ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'accusations criminelles ou pénales en instance?
	Oui Non
	Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque accusation :
	Nom de l'entité
	Type d'infraction
	Date de l'accusation (aaaa/mm/jj)

8.3. Poursuites en instance

Territoire

4950A

		Oui	Non
a)	La société est-elle actuellement défenderesse ou intimée (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance?		
<i>b)</i>	Un membre du même groupe visé est-il actuellement défendeur ou intimé (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance relative à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque poursuite :

Nom de l'entité	
Type de poursuite	
Date de la poursuite (aaaa/mm/jj)	
Étape actuelle de l'instance	
Mesures de réparation demandées par le demandeur ou l'appelant	
Territoire	

8.4. Jugements

		Oui	Non
a)	La société a-t-elle été condamnée par un tribunal civil à payer des dommages- intérêts relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières et un tel jugement est-il en cours?		
<i>b)</i>	Un jugement rendu à l'égard d'un membre du même groupe visé relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société est-il en cours?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque jugement :

Nom de l'entité

Type de jugement

Date du jugement (aaaa/mm/jj)

Étape actuelle de l'instance, le cas échéant

Mesures de réparation demandées par les demandeurs

Partie 9 - Attestation

Partie 2

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

En signant ci-dessous, vous:

- attestez ce qui suit à l'autorité de chaque territoire du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale :
 - vous avez lu ce formulaire;
 - tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont, à votre connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets;
- 2. attestez à chaque autorité d'un territoire autre que le territoire principal du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale que, à la date de présentation de ce formulaire :
 - la société a présenté et déposé tous les renseignements exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire;
 - ces renseignements sont véridiques et complets;
- 3. autorisez l'autorité principale à donner à chaque autorité autre que l'autorité principale accès aux renseignements que la société a déposés auprès de l'autorité principale ou qu'elle lui a présentés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire;
- reconnaissez que l'autorité peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire et les communiquer conformément à la rubrique Collecte et utilisation de renseignements personnels;
- attestez que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements.

Nom de la société				
Nom du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer				
Titre du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer				
Signature				
Date (aaaa/mm/jj)				

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A 4952A

Partie 2

Le témoin doit être un

avocat, un notaire ou un commissaire à l'assermentation.

	n /			٠
- 1	0	m	n	11

Nom du témoin	
Titre du témoin	
Signature	
Date (aaaa/mm/jj)	

APPENDICE A

COORDONNÉES RELATIVES À L'AVIS DE COLLECTE ET D'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Attention: Freedom of Information Officer

Téléphone : 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry Office of the Attorney General B Consumer, Corporate and Insurance Services Division P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions Téléphone : 204-945-2548

Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone: 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Ouébec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services

P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block

Confederation Building

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

A1B 4J6

Attention: Manager of Registrations

Téléphone: 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

Partie 2

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

4954A

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention : Deputy Director, Capital Markets

Téléphone : 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention: Superintendent of Securities Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133 Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

APPENDICE B

ACTE D'ACCEPTATION DE COMPÉTENCE ET DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE AUX FINS DE SIGNIFICATION

- 1. Nom de la personne (la « société »):
- 2. Territoire de constitution de la personne :
- 3. Nom du mandataire aux fins de signification (le « mandataire aux fins de signification »):
- 4. Adresse du mandataire aux fins de signification :
- La société désigne et nomme le mandataire aux fins de signification à l'adresse indiquée ci-dessus comme mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, citation à comparaître, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, pénale ou autre (une « instance ») découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une instance quelconque l'incompétence à intenter l'instance.
- La société accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive, dans toute instance découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, des tribunaux judiciaires, quasi judiciaires et administratifs du territoire intéressé.
- Pendant une période de six ans après qu'elle aura cessé d'être inscrite, la société 7. devra présenter les documents suivants à l'autorité en valeurs mobilières :
- un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification, en la forme prévue aux présentes, au plus tard le septième jour après l'expiration du présent acte;
- une version modifiée du présent acte au plus tard le septième jour après tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire aux fins de signification indiquée cidessus.

Partie 2

		,				
CAZETTE	OFFICIELLE P	OH OHEDEC	25 / 1	2000 14	10 /	201
(vA / F I I F	OFFICIELLE D	II / III / F K F C	/ \ contomnro	711119 14	r annoo n	1XA
ULLELLE	OI I I CILLLE D	JU CLULC,	23 Septemore	2007, 17.	L annice, n	2011

4956A

Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification est régi par les lois du territoire intéressé et s'interprète conformément à ces lois. Date: (Signature de la société ou du signataire autorisé) (Nom et titre du signataire autorisé) Acceptation Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de signification de (nom de la société), conformément aux modalités de l'acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification ci-dessus. Date: (Signature du mandataire aux fins de signification ou du signataire autorisé) (Nom et titre du signataire autorisé)

APPENDICE C

ANNEXE 31-103A1 CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT

Nom de la socié	té	
Calcul de l'excé	dent du fonds de roulement	
(au	, par comparaison au)

	Élément	Période en cours	Période antérieure
1.	Actif à court terme		
2.	Moins éléments d'actif à court terme qui ne sont pas facilement convertibles en trésorerie (p. ex., charges payées d'avance)		
3.	Actif à court terme ajusté Ligne 1 moins ligne 2 =		
4.	Passif à court terme		
5.	Ajouter 100 % de la dette à long terme à l'endroit d'apparentés sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévue à l'Annexe B et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières		
6.	Passif à court terme ajusté Ligne 4 plus ligne 5 =		
7.	Fonds de roulement ajusté Ligne 3 moins ligne 6 =		
8.	Moins capital minimum		
9.	Moins risque de marché		
10.	Moins franchise de la police d'assurance ou du cautionnement		
11.	Moins garanties		
12.	Moins écarts non résolus		
13.	Excédent du fonds de roulement		

Notes

Établir le présent formulaire sans consolidation.

- **Ligne 8. Capital minimum**: Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants: *a)* 25 000 \$ dans le cas du conseiller, *b)* 50 000 \$ dans le cas du courtier, *c)* 100 000 \$ dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement.
- **Ligne 9. Risque de marché** : Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe.
- **Ligne 11. Garanties** : Si la société inscrite garantit la responsabilité d'une autre personne, inclure le montant total de la garantie dans le calcul du fonds de roulement. Si le montant de la garantie est déclaré comme un passif à court terme dans le bilan de la société et indiqué sur la ligne 4, ne pas l'indiquer sur la ligne 11.
- **Ligne 12. Écarts non résolus** : Inclure dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement tout écart non résolu qui pourrait entraîner une perte d'actif de la société ou des clients.

Les exemples ci-après donnent des indications pour calculer les écarts non résolus :

- *i)* dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux titres des clients, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la valeur marchande des positions à découvert du client, plus le taux de marge applicable à ces titres;
- *ii)* dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux placements de la personne inscrite, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la valeur marchande des positions à découvert sur les placements;
- *iii)* dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux liquidités, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal au déficit de liquidités.

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2 4959A

Attestation de la direction

Nom de la société inscrite :			
		onds de roulement ci-joint et attestons que la société de capital au	
Nom et titre	Signature	Date	
1			
2.			

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE 31-103A1 CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT

(ligne 9 [Risque de marché])

Multiplier la valeur marchande de chaque titre indiqué à la ligne 1, Actifs à court terme, par le taux de marge applicable indiqué ci-dessous. Additionner les résultats de l'ensemble des titres détenus. Le total représente le « risque de marché » à reporter à la ligne 9.

Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et billets a)

Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre État (pour autant que ces titres étrangers aient reçu la note Aaa ou AAA, respectivement de Moody's Investors Service Inc. et de Standard & Poor's Corporation) et arrivant à échéance:

> dans l'année : 1 % de la valeur marchande, multiplié par la

> > fraction représentant le nombre de jours

jusqu'à l'échéance divisé par 365;

1 % de la valeur marchande; dans 1 à 3 ans : 2 % de la valeur marchande; dans 3 à 7 ans dans 7 à 11 ans : 4 % de la valeur marchande; dans plus de 11 ans : 4 % de la valeur marchande.

Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par une province du Canada et obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et arrivant à échéance :

> dans l'année : 2 % de la valeur marchande, multiplié par la

> > fraction représentant le nombre de jours

jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans : 3 % de la valeur marchande; 4 % de la valeur marchande; dans 3 à 7 ans 5 % de la valeur marchande; dans 7 à 11 ans : dans plus de 11 ans : 5 % de la valeur marchande.

4961A

iii) Obligations, garanties ou non, et billets (non en souffrance) émis ou garantis par une municipalité du Canada ou du Royaume-Uni et arrivant à échéance :

> dans l'année : 3 % de la valeur marchande, multipliés par la

> > fraction représentant le nombre de jours

jusqu'à l'échéance divisé par 365;

5 % de la valeur marchande; dans 1 à 3 ans : dans 3 à 7 ans 5% de la valeur marchande: 5 % de la valeur marchande; dans 7 à 11 ans : dans plus de 11 ans : 5 % de la valeur marchande.

Autres obligations, garanties ou non, non commerciales (non en iv) souffrance):

10 % de la valeur marchande.

Obligations, garanties ou non, billets (non en souffrance) commerciaux ou de sociétés et obligations non négociables et non transférables de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt hypothécaire inscrites au nom de la société inscrite et arrivant à échéance :

> dans l'année : 3 % de la valeur marchande; dans 1 à 3 ans : 6 % de la valeur marchande;

dans 3 à 7 ans 7% de la valeur marchande;

10 % de la valeur marchande. dans 7 à 11 ans :

dans plus de 11 ans : 10 % de la valeur marchande.

b) **Effets bancaires**

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque à charte canadienne et acceptations bancaires de banque à charte canadienne arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la valeur marchande, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans plus de 1 an : le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

c) Effets bancaires étrangers acceptables

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque étrangère, négociables, transférables et arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la valeur marchande, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans plus de 1 an : le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

Les « effets bancaires étrangers acceptables » sont des certificats de dépôt et ou des billets à ordre émis par une banque qui n'est pas une banque à charte canadienne et dont la valeur nette (capital et réserves) est au moins égale à 200 000 000 \$.

d) Organismes de placement collectif

Le taux de marge suivant s'applique aux titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus dans toute province du Canada :

- *i)* soit 5 % de la valeur marchande, dans le cas d'un OPC Fonds du marché monétaire au sens du Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif;
- *ii)* soit le taux de marge établi de la même façon que dans le cas des actions cotées, multiplié par la valeur marchande du fonds.

e) Actions

i) Titres, autres que des obligations garanties ou non, y compris les droits et bons de souscription cotés sur toute bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis :

Position acheteur : marge requise;

Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 50 % de la valeur marchande;

Titres se vendant de 1,75 \$ à 1,99 \$: 60 % de la valeur marchande;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,74 \$: 80 % de la valeur marchande;

Titres se vendant à moins de 1,50 \$: 100 % de la valeur marchande;

Positions à découvert : crédit requis;

Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 150 % de la valeur marchande;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,99 \$: 3 \$ 1'action;

Titres se vendant de 0,25 \$ à 1,49 \$: 200 % de la valeur marchande;

Titres se vendant à moins de 0,25 \$: valeur marchande plus 0,25 \$

l'action.

Partie 2

- Pour les positions sur titres, autres que des obligations garanties ou non, mais y compris les droits et bons de souscription, constitutifs d'un indice général d'une des bourses suivantes, 50 % de la valeur marchande :
 - a) American Stock Exchange
 - Australian Stock Exchange Limited *b*)
 - c)Bolsa de Valores de Sao Paulo
 - Borsa Italiana d)
 - Boston Stock Exchange e)
 - Chicago Board of Options Exchange f)
 - Chicago Board of Trade g)
 - Chicago Mercantile Exchange h)
 - Chicago Stock Exchange i)
 - Euronext Amsterdam
 - **Euronext Brussels** k)
 - 1) Euronext Paris S.A.
 - Frankfurt Stock Exchange m)
 - London International Financial Futures and Options Exchange n)
 - 0) London Stock Exchange
 - Bourse de Montréal *p*)
 - New York Mercantile Exchange *q*)
 - New York Stock Exchange r)
 - New Zealand Exchange Limited S)
 - Pacific Exchange *t*)
 - Swiss Exchange u)
 - The Stock Exchange of Hong Kong Limited v)
 - Tokyo Stock Exchange w)
 - Bourse de Toronto x)
 - Bourse de croissance TSX y)
 - Tous les autres titres : 100 % de la valeur marchande. f

Partie 2

ANNEXE 33-109A7 RÉTABLISSEMENT DE L'INSCRIPTION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE INSCRITE OU DE LA QUALITÉ DE PERSONNE PHYSIQUE AUTORISÉE (article 2.3 et paragraphe 2 de l'article 2.5)

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Ce formulaire doit être rempli et présenté aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou aux organismes d'autoréglementation (OAR) compétents lorsqu'une personne physique a quitté une société parrainante et demande le rétablissement de son inscription dans la même catégorie ou de la qualité de personne physique autorisée auprès d'une société parrainante. Un seul formulaire doit être présenté, peu importe le nombre de catégories d'inscription ou de qualités de personne physique autorisée dont la personne demande le rétablissement.

La personne physique peut faire rétablir son inscription ou sa qualité de personne physique autorisée en présentant le présent formulaire. Toutefois, toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- le formulaire est présenté au plus tard trois mois après la date de la cessation de relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;
- 2. aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement, en ce qui concerne les rubriques 13 (Renseignements concernant la réglementation), 14 (Renseignements sur les infractions criminelles), 15 (Renseignements sur les poursuites civiles) et 16 (Renseignements sur la situation financière) du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, depuis que la personne physique a quitté son ancienne société parrainante;
- sa relation avec son ancienne société parrainante n'a pas pris fin en raison de son congédiement ou de sa démission à la demande de la société en raison d'une allégation d'activité criminelle, de contravention à la législation en valeurs mobilières ou de contravention aux règles d'un OAR.

Si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, la personne doit faire rétablir son inscription en présentant, sur le site Web de la BDNI, une demande intitulée « Réactivation d'inscription » dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4.

Terminologie

Dans le présent formulaire, les mots « vous », « votre » et « personne physique » désignent la personne physique qui demande le rétablissement de son inscription.

Les expressions « actionnaire important » et « actionnaire » désignent tout actionnaire qui a la propriété au total, directement ou indirectement, des titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

L'expression « ancienne société parrainante » désigne la dernière société inscrite au sein de laquelle vous avez exercé des fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée.

L'expression « nouvelle société parrainante » désigne la société inscrite au sein de laquelle vous commencerez à exercer des fonctions à titre de personne physique inscrite ou autorisée après le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique autorisée.

Plusieurs expressions utilisées dans le présent formulaire sont définies dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 que vous avez présenté pour vous inscrire initialement, ou dans d'autres textes de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire. Veuillez vous reporter à ces définitions.

Comment présenter ce formulaire

Format BDNI

Présentez ce formulaire sur le site Web de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) en format BDNI, à l'adresse www.nrd.ca. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la nouvelle société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse www.nrd-info.ca.

Format différent du format BDNI

Si vous vous prévalez de la dispense pour difficultés temporaires prévue à l'article 5.1 du Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription, vous pouvez présenter ce formulaire dans un format différent du format BDNI.

Si l'espace prévu ne suffit pas, utilisez une autre feuille en indiquant clairement le numéro des rubriques et des questions. Remplissez et signez le formulaire, puis transmettez-le aux agents responsables, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, aux OAR ou aux autres autorités compétentes. Le nombre d'exemplaires originaux signés du formulaire à présenter dépend de la province ou du territoire et de l'agent responsable, de l'autorité en valeurs mobilières, ou de l'OAR.

Pour éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire, veuillez répondre à toutes les questions qui s'appliquent à vous. Si vous avez des questions, adressez-vous au service de la conformité, de l'inscription ou des affaires juridiques de la nouvelle société parrainante ou à un avocat, ou encore consultez le site Web d'information de la BDNI, à l'adresse www.nrd-info.ca.

Rubriq	que l Nom
1.	Numéro BDNI :
2.	Nom
Nom de	e famille Prénom Deuxième prénom (s.o.) Troisième prénom (s.o.)
3.	Date de naissance (AAAA/MM/JJ) :
4.	Utilisation d'autres noms
qui n'e	Utilisez-vous ou avez-vous déjà utilisé un nom ou exercé une activité sous un nom est pas un de ceux indiqués ci-dessus (par exemple le nom commercial d'une ise individuelle ou un nom d'équipe)?
	Oui Non
	Si vous avez répondu « oui », remplissez l'appendice A.
Rubriq	que 2 Nombre de territoires
	Demandez-vous le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de ne physique autorisée dans plus d'un territoire du Canada?
	Oui Non Non
	Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous dez le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne physique ée :
	Tous les territoires
	Alberta
	Colombie-Britannique
	☐ Île-du-Prince-Édouard

Partie 2	GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A	4967A
Ma	nnitoba	
☐ No	uveau-Brunswick	
☐ No	uvelle-Écosse	
Nu	navut	
Or	tario	
☐ Qu	ébec	
Sa	skatchewan	
Те	rre-Neuve-et-Labrador	
Те	rritoires du Nord-Ouest	
Yu	kon	
Rubrique 3	Catégories d'inscription	
vous demand physique auto physique auto	pendice B, cochez la case correspondant à chaque catégorie dans laquelle ez le rétablissement de votre inscription ou de votre qualité de personne prisée. Si vous demandez le rétablissement de votre qualité de personne prisée, cochez la case correspondant à chaque catégorie qui décrit le poste que au sein de votre nouvelle société parrainante.	
représentant di indiquez si	les demandez au Québec le rétablissement de votre inscription en tant que de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourse d'études, vous êtes couvert par l'assurance responsabilité professionnelle de votre été parrainante.	
Oui	Non Non	
Si vous avez i	répondu « non », veuillez fournir les renseignements suivants :	
Nom de votre	assureur :	
Numéro de po	olice :	

Rubrique 4 Domicile élu et mandataire aux fins de signification

1. Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous présentez ce formulaire. Vous pouvez indiquer une adresse domiciliaire ou professionnelle, mais pas une case postale. Veuillez remplir l'appendice C pour chaque domicile élu supplémentaire que vous indiquez.

Domicile élu :	
(numéro, rue, ville, province ou territoire, coo	de postal)
Numéro de téléphone :	
Numéro de télécopieur :	(le cas échéant)
Adresse électronique :	(le cas échéant)
2. Mandataire aux fins de signification	
Si vous avez désigné un mandataire aux fins de si renseignements ci-dessous pour chaque province ou terri mandataire. L'adresse de votre mandataire doit être le do votre mandataire n'est pas une personne physique, indique personne-ressource.	toire dans lequel vous avez un micile élu indiqué ci-dessus. Si
Nom du mandataire :	
Personne-ressource :	
Nom de famille	Prénom
Rubrique 5 Établissement d'emploi	
1. Fournissez les renseignements suivants sur votre vous projetez de travailler à plus d'une adresse, four l'établissement où vous exercerez principalement vos activi	rnissez les renseignements sur
Numéro d'identification unique (facultatif) :	
Numéro BDNI de l'établissement :	
Adresse professionnelle :	toire ou État, pays, code postal)
Numéro de téléphone : Numéro de té	élécopieur :

4969A

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Partie 2

2. Si le siège de la nouvelle société parrainante est situé à l'étranger et (ou) que vous n'êtes pas résident du Canada, indiquez l'adresse de l'établissement où vous exercerez vos activités.
Adresse professionnelle :
(numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)
Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur :
[Les points 3, 4 et 5 s'appliquent lorsque le format est différent du format BDNI.]
3. Type d'établissement :
☐ Siège ☐ Succursale ou établissement ☐ Sous-succursale
4. Nom du directeur de succursale :
5. Cochez cette case si l'adresse postale de l'établissement est la même que l'adresse professionnelle indiquée ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.
Adresse postale : (numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays, code postal)
Date à laquelle vous serez autorisé à agir au nom de la nouvelle société parrainante à titre de personne physique inscrite ou autorisée :
(AAAA/MM/JJ)
Rubrique 6 Emploi précédent
Fournissez les renseignements suivants sur votre ancienne société parrainante.
Nom:
Date à laquelle vous avez cessé d'être autorisé à agir au nom de votre ancienne société parrainante à titre de personne physique inscrite ou autorisée :
(AAAA/MM/JJ)
Indiquer la raison pour laquelle vous avez quitté votre ancienne société parrainante :

Rubrique 7 E d'administrate	Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant ou ur actuels
Nom de votre n	ouvelle société parrainante :
exercez actuell l'extérieur de ce	sez l'appendice D pour chacune des activités professionnelles que vous ement, notamment auprès de votre nouvelle société parrainante ou à elle-ci. Indiquez également tous les postes de dirigeant ou d'administrateur quivalents que vous occupez à titre professionnel, contre rémunération ou
Rubrique 8 I	Propriété de titres de la nouvelle société parrainante
Êtes-vou	s associé ou actionnaire important de votre nouvelle société parrainante?
Oui	Non Non
Si vous a	avez répondu « oui », remplissez l'appendice E.
Rubrique 9 C	Confirmation du dossier permanent
ancienne sociét	la case appropriée pour indiquer que, depuis que vous avez quitté votre é parrainante, des modifications ont été apportées aux renseignements eurement en ce qui concerne les rubriques ci-dessous du formulaire prévu à 9A4.
Renseign	nements concernant la réglementation (rubrique 13)
Renseign	nements sur les infractions criminelles (rubrique 14)
Renseign	nements sur les poursuites civiles (rubrique 15)
Renseign	nements sur la situation financière (rubrique 16)
	la case ci-dessous – Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la e 33-109A7 – seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :
<i>a)</i> a rubrique 9.1 ci-c	ucune modification n'a été apportée aux renseignements indiqués sous la dessus;
d'associé ou d	otre relation avec votre ancienne société parrainante à titre de salarié, e mandataire n'a pas pris fin parce que vous avez fait l'objet d'un u que vous avez démissionné à la demande de la société en raison de l'une suivantes :

- activité criminelle:
- contravention à la législation en valeurs mobilières;
- contravention aux règles d'un OAR.

Si les conditions ci-dessus, nécessaires pour cocher la case « Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la présente Annexe 33-109A7 », ne sont pas réunies, vous devez faire rétablir votre inscription en présentant, sur le site Web de la BDNI, une demande intitulée « Réactivation d'inscription » dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4. Si vous présentez le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 dans un format différent du format BDNI, vous devez le remplir en entier.

Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à la présente Annexe 33-109A7.

Rubrique 10 Déclarations, acceptation de compétence et avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

En présentant ce formulaire :

- vous déclarez que l'acceptation de compétence, le consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels et l'autorisation donnée aux OAR (le cas échéant) qui figurent dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 sont encore valides et s'appliquent au présent formulaire;
- vous consentez à ce que les autorités en valeurs mobilières et votre société parrainante recueillent et communiquent vos renseignements personnels aux fins de l'inscription et à d'autres fins réglementaires connexes.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice F. Au Québec, vous pouvez également vous adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web: www.cai.gouv.qc.ca).

Si vous demandez le rétablissement de votre inscription, vous déclarez que toutes les conditions de votre inscription que vous n'avez pas remplies auprès de votre ancienne société parrainante resteront valides auprès de votre nouvelle société parrainante.

Rubrique 11 Mise en garde

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et (ou) à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Rubrique 12 Attestation

1. Attestation - format BDNI

Je confirme avoir discuté des questions du présent formulaire avec un dirigeant, un directeur de succursale ou un superviseur de ma société parrainante. À ma connaissance, cette personne était convaincue que j'avais parfaitement compris les questions. Je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription.

Je présente ces renseignements en qualité de mandataire de la personne physique. En cochant cette case, j'atteste que la personne physique m'a fourni tous les renseignements présentés sur ce formulaire.

2. Attestation – format différent du format BDNI

Personne physique

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire où je présente ce formulaire, directement ou par l'intermédiaire de l'autorité principale :

- j'ai lu ce formulaire et compris les questions;
- tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont véridiques et complets.

Signature de la personne physique	
Date (AAAA/MM/JJ)	

Associé ou dirigeant autorisé de la nouvelle société parrainante

En signant ci-dessous, j'atteste ce qui suit à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente ce formulaire pour le compte de la personne physique :

- la personne physique sera embauchée par la nouvelle société parrainante comme personne physique inscrite ou autorisée;
- j'ai discuté des questions du présent formulaire avec la personne physique ou un directeur de succursale ou un autre dirigeant ou superviseur l'a fait, et, à ma connaissance, elle les comprend parfaitement;

4973A

Partie 2	GAZETTE OFFICIELLE DU	I QUEBEC, 25 s	septembre 2009, 141	'° année, n° 38A

• la nouvelle société parrainante reconnaît que tourétablissement de l'inscription de la personne qui n'ont pas été ancienne société parrainante restent valides et elle convient d'assum qui lui incombent à l'égard de la personne physique en vertu de ces de la personne qui n'ont pas été n'entre parrainante reconnaît que tour rétablissement de l'inscription de la personne qui n'ont pas été n'entre parrainante restent valides et elle convient d'assum qui lui incombent à l'égard de la personne physique en vertu de ces de la personne qui n'entre parrainante restent valides et elle convient d'assum qui lui incombent à l'égard de la personne physique en vertu de ces de la personne physique en vertu de la personne physiqu	remplies auprès de son er toutes les obligations
Nom de la société	
Nom du dirigeant ou associé autorisé à signer	
Titre du dirigeant ou associé autorisé à signer	
Signature du dirigeant ou associé autorisé à signer	
Date (AAAA/MM/JJ)	

974A GAZETTE OFFICIE	ELLE DU QUÉBEC, 25	septembre 2009, 141° année, nº 381
APPENDICE A Utilisation d'autres noms (rubriq	ue 1.4)	
Rubrique 1.4 Utilisation d'autres	s noms	
Nom 1		
Nom		
Raisons de l'utilisation de d'équipe) :	cet autre nom (par ex	emple, nom commercial ou non
Si le nom est ou a été utilisé approuvé l'utilisation?	é en lien avec une socié	té parrainante, celle-ci en a-t-elle
Oui Non		
Quand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À:
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)
Nom 2		
Nom		
Raisons de l'utilisation de d'équipe) :	cet autre nom (par ex	emple, nom commercial ou nom
Si le nom est ou a été utilise approuvé l'utilisation?	é en lien avec une socio	été parrainante, celle-ci en a-t-elle
Oui Non		
Quand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À:
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)

om 3			
DM			
Raisons de l'utilisation de équipe):	cet autre nom (par exe	emple, nom commercial ou nom	ı
Si le nom est ou a été utilisé prouvé l'utilisation?	en lien avec une socié	té parrainante, celle-ci en a-t-elle	÷
Oui Non			
uand avez-vous utilisé ce nom?	De:	À :	
	(AAAA/MM)	(AAAA/MM)	

Partie 2

APPENDICE B

Catégories d'inscription (rubrique 3)

Cochez les cases correspondant aux catégories dans lesquelles vous demandez le rétablissement de votre inscription, autorisation ou qualité de personne physique autorisée.

Catégories communes à tous les territoires en vertu de la législation en valeurs mobilières

Catégories de sociétés (format différent du format BDNI seulement)
[] Courtier en placement
[] Courtier en épargne collective
[] Courtier en plans de bourses d'études
[] Courtier sur le marché dispensé
[] Courtier d'exercice restreint
[] Gestionnaire de portefeuille
[] Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint
[] Gestionnaire de fonds d'investissement
Catégories de personnes physiques et activités autorisées
[] Représentant de courtier
[] Représentant-conseil
[] Représentant-conseil adjoint
[] Personne désignée responsable
[] Chef de la conformité
[] Dirigeant – Préciser le titre
[] Administrateur
[] Associé
[] Actionnaire
[] Directeur de succursale (membres de l'ACCFM)
Autorisation de l'OCRCVM

4977A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières Catégories d'autorisation [] Haute direction [] Administrateur (industrie) [] Administrateur (autre industrie) [] Superviseur [] Investisseur [] Représentant inscrit [] Représentant en placement [] Négociateur Catégories d'autorisation supplémentaires [] Chef de la conformité [] Chef des finances [] Personne désignée responsable **Produits** [] Non-négociant [] Titres [] Options [] Contrats à terme et options sur contrats à terme [] Fonds mutuels seulement Client [] Détail [] Institutionnel [] Sans objet Gestion de portefeuille [] Gestion de portefeuille Catégories prévues par la législation locale sur les contrats à terme standardisés sur marchandises et les dérivés **Ontario** Catégories de sociétés [] Conseiller financier en placement de produits dérivés [] Conseiller en placement de produits dérivés

[] Directeur des placements de produits dérivés Négociant-commissionnaire en contrats à terme

D		_
Pa	rt1	<u>α')</u>
1 a	uu	~

4978A	GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A	
Catégories de	e personnes physiques et activités autorisées	
[] Représent [] Directeur [] Dirigeant [] Administr [] Associé [] Actionnai	de succursale — Préciser le titre rateur	
Manitoba		
	(négociant) (négociant-commissionnaire en contrats à terme) (négociateur en bourse) r	
[] Négociate [] Vendeur [] Directeur [] Conseiller [] Dirigeant [] Administr [] Associé [] Gestionna [] Gestionna	de bureau régional r - Préciser le titre rateur aire de portefeuille – contrats à terme aire de portefeuille adjoint – contrats à terme ion de l'OCRCVM	
Québec – act	tivités en dérivés	
suivantes: [] Courtier e	en placement agissant comme courtier en dérivés aire de portefeuille agissant comme gestionnaire de portefeuille en dérivés	

Partie 2

APPENDICE C

Domicile élu et mandataire aux fins de signification (rubrique 4)

Rubrique 4.1 Domicile élu

Vous devez avoir un domicile élu dans chaque province ou territoire dans lequel vous agissez à titre de personne physique inscrite ou autorisée ou demandez à le devenir. Une case postale ne constitue pas un domicile élu acceptable.

Domicile élu :		
(numé	ro, rue, ville, province	e ou territoire, code postal)
Numéro de téléphone	»:	Numéro de télécopieur :
Adresse électronique	:	
Rubrique 4.2 Mand	ataire aux fins de sig	gnification
	essous. Le domicile	re aux fins de signification, veuillez fournir les élu indiqué dans la section précédente doit signé ci-dessous.
Nom du mandataire : (le cas échéant)		
Personne-ressource:	Nom de famille	Prénom

APPENDICE D

Emploi, autres activités professionnelles, postes de dirigeant ou d'administrateur actuels (rubrique 7)

Remplissez l'appendice E pour chacune de vos activités professionnelles actuelles auprès de votre société parrainante ou de toute autre organisation. Indiquez notamment tous les postes de dirigeant ou d'administrateur ou les postes équivalents que vous avez occupés à titre professionnel, contre rémunération ou non.

1.	Date de début :(AAAA/MM/JJ)
2.	Renseignements sur la société
	Cochez cette case si l'activité est un emploi auprès de votre société parrainante.
d'inc	Si vous exercez l'activité auprès de votre société parrainante, vous n'êtes pas tenu liquer son nom et son adresse ci-dessous :
Nom	de l'entreprise ou de l'employeur :
Adre	sse de l'entreprise ou de l'employeur :
(num	éro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)
Nom	et titre de votre supérieur immédiat :

3. **Description des fonctions**

Décrivez les emplois et activités professionnelles liés à cet employeur. Précisez la nature de l'entreprise, vos fonctions, votre titre ou votre relation avec l'entreprise. Si vous demandez un type d'inscription qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience auprès de cette société, par exemple, votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années de service ainsi que le temps consacré à chaque activité, évalué en pourcentage :

4. Nombre d'heures de travail hebdomadaires

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez chaque semaine à ces activités professionnelles:

Si cette activité est un emploi auprès de votre société parrainante et que vous travaillez moins de 30 heures par semaine, fournissez des explications :

5. Conflits d'intérêts

Partie 2

Si vous avez plusieurs employeurs ou que vous exercez des activités professionnelles, déclarez tout risque de confusion chez les clients et tout risque de conflit d'intérêts découlant de vos multiples emplois ou de vos activités professionnelles actuelles ou projetées. Indiquez notamment si vos employeurs ou les sociétés auprès desquelles vous exercez des activités professionnelles sont cotés en bourse. Indiquez si la société a des procédures pour réduire les risques de conflits d'intérêts et, le cas échéant, confirmez que vous les connaissez.

Si vous ne jugez pas que cet emploi occasionne des conflits d'intérêts, fournissez des explications :

APPENDICE E Propriété des sociétés de valeurs mobilières et de dérivés (rubrique 8)
Nom de la société :
Votre relation avec la société : Associé
Durée de la relation :
De: $\frac{/}{(AAAA/MM)}$ À: $\frac{/}{(AAAA/MM)}$ (s'il y a lieu)
Fournissez les renseignements suivants :
a) Indiquez le nombre, la valeur, la catégorie et le pourcentage de titres ou de parts sociales dont vous avez la propriété ou envisagez d'acquérir lorsque votre inscription ou qualité sera rétablie ou que vous serez autorisé après examen de ce formulaire. Si vous acquérez des actions une fois que vous êtes inscrit ou autorisé, indiquez la source (par exemple, actions non émises, ou, en cas de cession, donnez le nom du cédant):
b) Indiquez la valeur de marché (approximative, si nécessaire) de toute obligation non garantie subordonnée, de toute obligation de la société que vous détiendrez ou de tout autre prêt subordonné que vous consentirez à la société :
c) Indiquez le nom de toute personne ou de toute société qui vous a fourni des fonds à investir dans la société, ainsi que votre relation avec elle :
d) Indiquez si les fonds à investir (ou devant être investis) sont garantis directement ou indirectement par une personne ou une société :
Oui Non
Si vous avez répondu « oui », indiquez le nom de la personne ou de la société et votre relation avec elle :

Partie 2	GAZETTE OFFICIE	LLE DU QUÉBEC, 25 sept	embre 2009, 141° année, n° 38A	4983A
ou autorisé	ces titres ou parts sociale après examen de ce fo	es ou si vous avez l'intent ormulaire, de renoncer à	ctement renoncé à des droits ion, lorsque vous serez inscrit de tels droits, que ce soit en nt d'une charge en garantie :	
	Oui No	on		
			personne ou de la société et vez renoncé ou renoncerez :	
f) non, parts s		iétaire véritable des action us détenez est une autre po	ons, obligations, garanties ou ersonne:	
	☐ Oui ☐ No	on		
Si v	ous avez répondu « oui »	, remplissez les sections g	g, h et i .	
g)	Nom du propriétaire	véritable :		
Nom de fan	nille Prénom	Deuxième prénom (le cas échéant)	Troisième prénom (le cas échéant)	
h)	Adresse domiciliaire	:		
(numéro, ru	ie, ville, province, territo	ire ou État, pays, code pos	stal)	
i)	Profession:			

APPENDICE F

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission, 4th Floor, 300 – 5th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3C4 Attention: Information Officer Téléphone: 403-355-4151

Colombie-Britannique

British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Attention : Freedom of Information Officer

Téléphone : 604-899-6500 ou

800-373-6393 (en Colombie-Britannique)

Île-du-Prince-Édouard

Securities Registry
Office of the Attorney General B Consumer,
Corporate and Insurance Services Division
P.O. Box 2000

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8 Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 902-368-6288

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du Manitoba 400, avenue St-Mary, bureau 500 Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 À l'attention du directeur des inscriptions

Téléphone : 204-945-2548 Télécopieur : 204-945-0330

Nouveau-Brunswick

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 À l'attention du Directeur des affaires

réglementaires

Téléphone: 506-658-3060

Ontario

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario Suite 1903, C. P. 55 20, Queen Street West Toronto (Ontario) M5H 3S8 Attention : FOI Coordinator Téléphone : 416-593-8314

Québec

Autorité des marchés financiers 800, square Victoria, 22e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 À l'attention du responsable de l'accès à l'information Téléphone: 514-395-0337 ou 877-525-0337 (au Québec)

Saskatchewan

Saskatchewan Financial Services Commission Suite 601, 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Attention: Director Téléphone: 306-787-5842

Terre-Neuve-et-Labrador

Securities NL Financial Services Regulation Division Department of Government Services P.O. Box 8700, 2nd Floor, West Block Confederation Building St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6 Attention: Manager of Registrations

Téléphone: 709-729-5661

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest C. P. 1320

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9 Attention : Deputy Superintendent of Securities

Téléphone: 867-920-8984

4985A

Partie 2 GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 25 septembre 2009, 141° année, nº 38A

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission 2nd Floor, Joseph Howe Building 1690 Hollis Street P.O. Box 458

Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8 Attention: Deputy Director, Capital Markets

Téléphone: 902-424-7768

Nunavut

Bureau d'enregistrement Ministère de la Justice Gouvernement du Nunavut C.P. 1000, succ. 570 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Attention: Deputy Registrar of Securities

Téléphone: 867-975-6590

Yukon

Bureau des valeurs mobilières Ministère des Services aux collectivités C.P. 2703 C-6 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Attention: Superintendent of Securities Téléphone: 867-667-5225

Organismes d'autoréglementation

Courriel: privacyofficer@iiroc.ca

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 121, King Street West, Suite 1600 Toronto (Ontario) M5H 3T9 À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels Téléphone: 416-364-6133